

Le professionnalisme au Maroc

Cas de football

Par : mehdi el mansouri

Institut moulay rachid-rabat

Année scolaire 22011-2012

Introduction

Entre professionnalisme, professionnel et professionnalisation, existe une nuance polysémique qui différencie chaque substantif de l'autre. Si le premier s'impose dans la forme d'un concept philosophique et dogmatique, le deuxième sert de qualificatif. Il qualifie une chose, une personne ou une activité en fonction de ce qu'elle peut comporter de contenance sémantique du terme professionnel, ou de ce que perçoivent les gens en fonction de leurs perceptions et leurs environnements. Mais qu'en est-il de la troisième notion? Ce qui est évident c'est que la professionnalisation renvoie à une action ou, plus encore, à une multitude d'actions étalées dans le temps. Un sens qui nous incite à considérer la professionnalisation comme un processus de formation ou de transformation.

A partir de ce sens, la première partie de notre étude mettra en exergue l'évolution du sport à travers l'Histoire. Partant de cette démarche, les faits nous seront d'un véritable concours dans la mesure où ils nous permettront de dégager des indices susceptibles de prouver que le professionnalisme sportif est la résultante d'un processus antédantant de son officialisation dans la deuxième moitié du XIXe siècle. En fonction de sa définition littérale, le sportif professionnel serait un sportif qui obtient une rémunération suite à son activité sportive. Et à partir de cette définition, le processus de la professionnalisation pourra nous faire remonter jusqu'à la civilisation grecque. Ensuite, notre réflexion rétrospective s'attardera sur le contexte social durant lequel le sport professionnel s'est officialisé. Il faut rappeler à cet égard la polémique de cette officialisation. Les adeptes de l'olympisme voyaient ainsi dans cette décision une contradiction avec l'essence et la quiddité du sport. Le professionnalisme serait une activité perverse et inacceptable. Mais ce jugement de valeur fut loin d'être innocent. Cette position fut un dilemme miniaturé du conflit des classes sociales.

Progressivement, le développement technologique, l'essor économique et le mouvement sociétal que connut l'Europe à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, ne fera qu'approuver l'émergence d'un nouveau mode de régulation sportif. Chemin faisant, le sport s'imposera comme une thématique qui nécessite une investigation scientifique. La sociologie, la psychologie et principalement l'économie,

feront du sport un champ de recherche scientifique. Cette mêlée, accélérera le processus de la professionnalisation du sport, notamment aux États-Unis, qui par ailleurs façonnera son propre modèle du professionnalisme sportif. Dans le même chapitre, on va essayer d'appréhender les deux modèles du sport professionnel, leurs contiguïtés et leurs divergences, leurs forces et leurs pusillanimités. Cette analyse nous incitera à aborder le processus de la professionnalisation en fonction des trois dimensions fondamentales qui constituent le sport. En d'autres termes, la professionnalisation du sport n'est point monolithique, et nécessite la professionnalisation du système, de l'acteur et de l'activité.

Tous les éléments précédents vont nous permettre par la suite de conceptualiser le sport professionnel, et par conséquent comprendre son essence, son évolution et ses effets. De là, on peut apercevoir l'importance de cette conceptualisation dans la continuité de notre recherche qui prendra, conséquemment, comme cas le football marocain dans le processus de la professionnalisation.

Dans cette partie, il nous semblait inhérent, avant d'appréhender les mesures entreprises, d'abord à l'Etat et la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) pour instaurer un professionnalisme qui répondra favorablement aux exigences du sport mondial et à la singularité marocaine, celle de saisir l'importance du sport dans la société marocaine d'un point de vue politique, économique et socioculturel. Ensuite, il convient de focaliser l'attention sur les antécédents factuels qui ont exhorté les décideurs du sport national à opter pour la professionnalisation. Dans ce sens, l'attention sera portée essentiellement sur l'évolution notionnelle du sport professionnel à travers les orientations royales, les politiques publiques sportives et les stratégies ministérielles. L'analyse de ces éléments nous permettra de juger de la capacité de l'Etat à mettre en place une vraie vision pour la professionnalisation du sport marocain.

Par ailleurs, il nous a semblé indispensable de remettre en question les programmes sociétaux des partis les plus représentatifs, que ce soit ceux de l'opposition ou ceux qui constituent le gouvernement actuel. Cette partie comprendra aussi une analyse comparative des orientations et des stratégies destinées au développement du sport national. Cela nous permettra de juger de la compatibilité des promesses énoncées et

des actions entreprises. Ce qui nous permettra de savoir jusqu'à quel point les décisions relatives au sport national manquent-elles ou non de concertation et de vision commune.

Parmi les actions qui seront analysées, on traitera le projet de loi pour l'éducation physique et des sports. Ce projet contient, nous semble, les premiers jalons à même finaliser la réglementation en vigueur du sport professionnel. Entre définitions, obligations et propositions, notre action aura pour objectif de cerner le cadre juridique et réglementaire de ce texte de loi et ses décrets d'application.

Concernant les décisions de la FRMF, le cahier de charges imposé aux clubs de la division supérieure sera considéré comme un champ d'analyse et d'investigation. Cette démarche comprendra par ailleurs une analyse comparative entre le cahier de charges de la Fédération Tunisienne de Football et celui de la FRMF.

Cependant, le professionnalisme en tant que mode de régulation pourra inscrire le sport marocain dans une forme de démocratisation qui fait défaut notamment au niveau des structures de prise de décision. Aussi le professionnalisme fera l'objet d'un modèle d'une bonne gouvernance, axée notamment sur la compétence et la transparence. D'autre part, on étudiera les potentialités de la région à participer à la réussite de la professionnalisation du sport marocain, essentiellement à travers le nouveau projet de la régionalisation.

Identification du problème

Le sport marocain semble avoir perdu de son éclat. Absence de résultats, mauvaises gestions des instances sportives, manques de visions, contrastes de spectacles, fuites de joueurs, financements insuffisants, carence de formation... Des maux qui n'ont cessé d'avilir l'image du système sportif national et de son acteur. Mais ce déclin n'a laissé personne indifférente : institution royale, gouvernement, dirigeants, joueurs et opinion publique, tout le monde voyait dans la réforme une condition *sine qua non* pour exhumer le sport marocain de sa sépulture.

Juste après la lettre royale lors des assises nationales du sport du 23 octobre 2008 à skhirate, les acteurs sportifs marocains ont fait apparaître un engouement et une volonté incommensurable pour la réforme. Dans ce sens, la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) s'est engagée, après la « nomination » d'Ali El fassi El Fihri, à instaurer les premiers jalons du championnat professionnel. Cette décision, longtemps attendue, a fait couler beaucoup d'encre et fait l'objet d'une myriade de débats. Dès lors, dirigeants, joueurs et médias n'ont de cesse de porter au pinacle les mesures de la fédération. En amont, vient le premier projet de loi de l'éducation physique et des sports, et s'ensuit ses décrets d'applications contenant ainsi les premières mesures législatives pour la mise en place du sport professionnel.

Toutefois, ce premier championnat n'a fait qu'attiser les tensions, notamment quant à son déroulement. Les vicissitudes vécues par les clubs dans ladite expérience renvoient à l'incompatibilité des obligations émises dans le cahier de charges avec les réalités des clubs marocains. En sus du non respect de quelques obligations, on doit citer aussi la poursuite des problèmes financiers, l'augmentation de la violence dans les stades. Tous ces indices nous poussent à s'interroger sur la capacité du système sportif marocain à supporter les exigences et les contraintes du professionnalisme.

Hypothèses

- 1- La professionnalisation du sport, en tant que décision de type « réformiste », ne semble pas faire l'unanimité parmi tous les acteurs du sport national.
 - La professionnalisation n'incarne vraisemblablement pas les stratégies gouvernementales pour le développement du sport national.
 - Les partis politiques ne semblent pas considérer la professionnalisation comme un moyen pour assurer un développement du sport national.
- 2- La législation mise en vigueur ne propose pas un cadre clair et adéquat pour la mise en œuvre de la professionnalisation du sport.

- 3- Les obligations du cahier de charges de la FRMF seraient incompatibles avec les réalités organisationnelles, humaines et financières des clubs nationaux.

Délimitation de l'étude

La présente étude portera, en premier lieu, sur la conceptualisation du professionnalisme sportif. Cette initiative permettra d'abord de jalonner l'historicisation du sport professionnel en fonction des processus et des mécanismes sociaux responsables de l'enclenchement du phénomène et de son évolution. Dans cette recherche, faut-il bien le souligner, il ne s'agit pas de traiter les décisions de la Fédération internationale de football (FIFA) ou de n'importe quelle instance fédératrice internationale.

Concernant les acteurs sportifs, l'étude s'attardera sur leurs multitudes et leur diversité, ainsi que sur leurs positionnements quant à la professionnalisation et les actions entreprises dans ce sens. La recherche n'appréhendera pas la question des leaders du sport national, leurs rôles, leurs professions, leurs niveaux intellectuels et le degré de l'influence de tous ces éléments sur le processus de prise de décisions. De même, pour les clubs du championnat professionnel du football, on verra que des exemples de clubs présentent des contradictions avec les normes et la culture du professionnalisme.

Limitation de l'étude

Le premier obstacle qui fait défaut à cette recherche est celui de la périodisation « sélective » de l'objet de l'étude. Il nous a été quasi-impossible de rencontrer dans le cadre de mon enquête de réaliser des entretiens avec des acteurs intervenants dans le système sportif marocain. Dans un autre registre, on doit aussi citer la carence au niveau des études marocaines traitant le sujet du professionnalisme sportif. En sus, il faut rappeler que la professionnalisation du sport marocain est encore dans son état embryonnaire. De fait, il s'avère difficile de faire une analyse sur de faits nouveaux ou bien d'actualité.

Intérêt de l'étude

Notre étude s'articule autour de deux éléments bien distincts dans l'analyse de la professionnalisation du sport marocain. D'une part, on a essayé de déterminer les positions de l'Etat envers la politique de la professionnalisation. A cette fin, on a procédé à l'analyse des décisions et des mesures entreprises dans ce sens. D'autre part, on a tenté d'appréhender les décisions mises en œuvre par la FRMF, notamment dans le cahier de charges destiné aux clubs d'élites. Concernant l'intervention de l'Etat dans le processus de la professionnalisation, il importe d'éclaircir le fait que l'étude procédera à l'analyse des différentes stratégies gouvernementales prises au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports depuis le gouvernement de « l'alternance » de Abderrahmane El Yousfi (1998-2003) jusqu'au gouvernement de Abbas El Fassi (2007-2012). De plus, on a essayé de mettre l'accent sur quelques « programmes sociétaux » des partis politiques, appartenant aussi bien à l'opposition qu'au gouvernement. Sans compter l'intérêt porté à la déclaration gouvernementale de Abdalilah Benkirane et aussi à celle de l'actuel ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Ouzine.

Concernant les décisions de la FRMF, notre étude s'est assignée comme objectif principal de mettre en évidence les différentes obligations émises dans le cahier de charges. Et à titre de comparaison, on a choisi d'analyser le règlement du football professionnel de la Fédération Tunisiennes de Football. En fonction de ces éléments et des résultats des entretiens menés avec les différents acteurs du système sportif national, on a pu analyser un échantillon comprenant un ensemble de décisions et mesures entreprises pour la professionnalisation du sport, et notamment du football.

Qu'est-ce que le professionnalisme sportif ?

Le sport antique : un professionnalisme en pénombre

Pour comprendre ce qu'est le sport professionnel, il faut rappeler son Histoire, et son évolution dans le passé. Cette démarche rétrospective va nous permettre de cerner les prémices d'un phénomène œcuménique, d'analyser et d'expliquer sa transmutation en passant d'une pratique non structurée et dilettante à un professionnalisme sportif, exigeant et producteur. Mais avant de piocher dans les abyssaux de l'Histoire, il importe de s'attarder sur le substantif professionnalisme et appréhender la multitude sémantique qu'il peut contenir. Selon le dictionnaire Larousse, le professionnalisme serait l'état, le statut de quelqu'un qui exerce une activité, un métier en tant que professionnel expérimenté. C'est aussi, la qualité de quelqu'un qui exerce une activité avec une grande compétence¹.

En fonction de cette définition dudit substantif, la réflexion s'attardera sur la notion du métier et de la compétence pour essayer de relever le caractère professionnel dans la pratique sportive d'antan. Certes, le professionnalisme, le sport ou encore leur jonction ne furent pas encore dans le thésaurus linguistique de l'époque. Mais cela ne veut aucunement nier l'existence du sens littéral desdits termes dans la pratique sportive antique. Un sens littéral à fortiori commun, puisqu'il se réduit à une activité principale sportive rémunérée². En d'autres termes, faire de son activité sportive un métier, un gain de vie.

Depuis les temps les plus reculés, l'activité physique a toujours été d'un intérêt sublime pour toutes les civilisations. Si les Grecs ont choisi un rendez-vous sportif pour

¹ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/professionnalisme>

² Comité National Olympique Sportif Français., *La Raison du Plus Sport*, Paris, CNOSF, 2006.

situer le début de leur chronologie, c'est que les jeux olympiques occupaient une place centrale dans la société. Selon la maxime marxienne qui énonce que tout phénomène, ne peut être isolé de son contexte³. Les olympiades et plus généralement l'activité physique, ont germé dans un contexte bien particulier. Créés en 884 avant J.-C. à l'initiative d'Iphitos, Roi de l'Elide, en accord avec Lycurgue, Roi de sparte, ces jeux étaient l'occasion de confrontations paisibles entre les cités, qui respectaient scrupuleusement, une trêve militaire, le temps de pacifiques confrontations sur le stade⁴.

La centralité des jeux ne revêtait pas que du politique. L'imaginaire collectif théologique et mythologique de la société grecque fut l'essence des jeux. La recherche de la performance visait à révéler la part divine qui sommeillait en chaque athlète⁵. Ceci dit, que les jeux furent l'unique moyen pour les "sportifs" de l'époque à se mythifier et s'immortaliser. En sus de cette reconnaissance exclusive et transhistorique, les champions furent récompensés généreusement. Le chant XXIII de l'Illiade, où Homère décrit les Jeux funèbres de Patocle, relate que les concurrents ne s'inscrivirent à la course de chars qu'après avoir pris connaissance des prix mis en jeu par Achille⁶. Ce fait montre la cardinalité de la rémunération chez les "sportifs" de l'époque. Progressivement, les jeux grecs donnèrent lieu à une surenchère dont appréciera la modernité : les meilleurs athlètes étaient rémunérés, les champions pouvaient être « transférés » d'une Cité à une autre. Enfin, loin de se contenter de la couronne d'olivier sauvage, traditionnellement décernée à Olympie, ou du laurier à Delphes, les vainqueurs bénéficiaient d'exemptions d'impôts et de nombreux avantages sonnants et trébuchants⁷.

A travers ces faits, peut-on les considérer comme un jalon historique permettant l'historicisation du professionnalisme sportif ? Peut-on stipuler que la civilisation grecque est la génitrice du professionnalisme sportif ? Ce qui est évident, dans

³ Corneloup J., Les Théories Sociologiques de la Pratique Sportive, Paris, PUF, 2002.

⁴ Bozonnet J.-J., Sport et Société, Le Monde-Éditions et Marabout, Bruxelles, 1996.

⁵ Ibidem

⁶ Ibidem

⁷ Ibidem

l'essence de ces deux interrogations, est bien l'existence de processus sociaux témoignant des transformations structurelles et culturelles de la société et de la pratique physique.

A cet égard, selon Marx, la société peut se transformer, se déconstruire et se reconstruire sur d'autres principes organisateurs que ceux qui agissent à un moment donné⁸. Le caractère professionnel de la pratique physique s'exacerba et perversit par le pullulement exponentiel du gain au détriment des fondements éthiques des jeux. Les principes organisateurs de la compétition, prendront un nouveau virage. La corruption remplaça la religion comme moteur principal. L'appât du gain s'exacerba lorsque la Grèce devint romaine. La victoire truquée de Néron, qui avait attelé dix chevaux à son quadriges, sonna le glas de l'esprit des jeux⁹. L'arène remplaça l'Olympie, le combat remplaça la course, l'esclave remplaça l'homme libre, le gladiateur remplaça le Dieu et les jeux trempèrent dans le sang. Nonobstant leur perversion, les jeux gardèrent toujours leur caractère professionnel, axé sur la rémunération. Une mutation jugée aux antipodes des principes chrétiens. En 393 après J.-C., par Théodose I^{er}, interdit les après que saint Ambroise, archevêque de Milan, les eut déclarés impies¹⁰.

Au Moyen Age, le sport n'a connu de paroxysme. La pratique physique ne fut que l'euphémisation de la guerre. Et comme à travers l'Histoire de l'humanité, trois pouvoirs dominants ont succédés. Le pouvoir religieux, militaire et marchand¹¹. L'inspiration des jeux ne fut plus la religion, mais la guerre¹². Jean-Jules Jusserand fut limpide dans sa description, « *les jeux ressemblaient à la guerre et la guerre ressemblait aux jeux* »¹³. Cela explique, le pont jeté par Pierre de Coubertin entre les jeux antiques et le mouvement olympique moderne tendrait à accréditer l'idée qu'entre les deux, il y eut vingt siècles de désert sportif¹⁴. Pour paraphraser de Coubertin, le professionnalisme ni son corollaire le sport, Non seulement ils ne gardèrent la place centrale qu'ils

⁸ Corneloup J., Les Théories Sociologiques de la Pratique Sportive, Paris, PUF, 2002.

⁹ Bozonnet J.-J., Sport et Société, Le Monde-Éditions et Marabout, Bruxelles, 1996.

¹⁰ Ibidem.

¹¹ Attali J., Une Brève Histoire de L'Avenir, Fayard, 2006.

¹² Bozonnet J.-J., Sport et Société, Le Monde-Éditions et Marabout, Bruxelles, 1996.

¹³ Jusserand J.-J., es sports et les jeux d'exercice dans l'ancienne France, Champion-Slatkine, 1986.

¹⁴ Bozonnet J.-J., Sport et Société, Le Monde-Éditions et Marabout, Bruxelles, 1996.

occupèrent dans la société grecque, mais on assistât à une perte substantielle de son essence. Fondateur de l'esprit olympique et rénovateur des jeux olympiques, Pierre de Coubertin ne put que corroborer la décision théocratique d'inhibition formelle des jeux.

Le sport moderne : amateurisme Versus professionnalisme

Au XIXe siècle une nouvelle ère commençât, on assistât à un nouvel ordre mondial. La révolution industrielle fut un phénomène iconoclaste multidimensionnel. Le cœur du monde devint anglais, Londres fut la capitale du nouvel ordre. Les inventions technologiques se proliférèrent, le train remplaça le char, l'automobile remplaça le cheval, le navire remplaça la voile et le monde changea de vitesse. La liberté marchande donna lieu à la liberté politique et mettra fin au règne ecclésiastique. Le capitalisme met fin au féodalisme, enfantant par conséquent de nouvelles classes sociales. Pour que le marché fonctionne de la meilleure manière possible, des frontières tombent, des normes sont créées, par une conjonction d'initiatives venant à la fois d'entreprises capitalistes et de quelques utopistes.

Progressivement, apparaissent les premières internationales : celles des travailleurs voulue par Marx en 1846 ; l'union internationale télégraphique en 1865 ; les premiers jeux olympiques de l'ère moderne en 1896¹⁵. On vécut un nouveau baptême, le sport célèbre son résurrection. Mais 1896 ne fut que le jalon historique. Un siècle avant le sport réapparut en Europe, essentiellement en Angleterre. De passage en Angleterre, Voltaire assista avec étonnement à des courses de jeunes gens et de jeunes filles le long de la Tamise, à Greenwich : « *Je me crus transporté aux jeux olympiques* », écrivait-il en 1727¹⁶.

Au demeurant, le sport moderne intégra la notion de la performance en fonction du temps, autrement dit, le record. En 1788, sur l'hippodrome de Newmarket, une foule considérable était accourue pour voir un dénommé Evans s'attaquer au record pédestre de l'heure détenu, depuis 1740, par Thomas Carlisle (17.3 Km). L'homme parcourut

¹⁵ Attali J., *Demain Qui Gouvernera Le Monde*, Fayard, 2010.

¹⁶ Bozonnet J.-J., *Sport et Société*, Le Monde-Editions et Marabout, Bruxelles, 1996.

17.4 Km et empocha 10% des 10 000 Livres d'enjeu. Il y avait aussi de l'argent à prendre sur les courses de longues distances comme Londres-Bristol, remportée en moins de sept heures par un certain Foster Powel, en 1764, ou sur de plus courtes, tel le mile bouclé pour la première fois sous les 4 minutes 30 secondes par un certain Walpole, en 1787¹⁷.

De ce temps le terme « Sport » apparut en Angleterre et prendra sens et essence. Et comme l'affirmait le sociologue Norbert Elias, « *l'apparition plus ou moins brusque d'un mot dans une communauté linguistique indique presque toujours un changement dans la vie des hommes qui la composent* »¹⁸. L'anglomanie sportive, conquiert la Grande-Bretagne et ses colonies, l'Europe et progressivement les Etats Unis et le reste du monde. Contrairement à la civilisation grecque ou l'empire romain, le sport ne fut plus respectivement le monopole des hommes libres ou la survie pour les esclaves. Mais il devint un phénomène social imageant l'égalité utopique des hommes. Le sport serait fils de la démocratie et, pour beaucoup d'auteurs, frère du suffrage universel et de l'école républicaine. En cela qu'il postule l'égalité de tous et la consécration de mérites qui ne devaient rien à la naissance. « *Un idéal à hauteur d'homme* », résume joliment le sociologue Alain Ehrenberg¹⁹. Jean-Marie Brohm, étaye Ehrenberg et stipule que l'idée de sport, de compétition entre individus censé être égaux est à priori inconcevable dans une société féodale²⁰.

Démocratie, égalité, compétition et performance furent les valeurs de la sportivité que Pierre de Coubertin pétrit et dénomma l'Olympisme. Un concept, une doctrine plus que sportive. L'exposition universelle de 1889 à Paris lui fit prendre conscience du pouvoir symbolique des manifestations de masse. Après un voyage aux Etats-Unis, il comprit que le sport peut aussi devenir un spectacle populaire. Il fréquenta alors les milieux pacifistes et crut à la possibilité de tisser par le sport des liens entre les peuples afin de mettre un terme aux menaces de guerre²¹.

¹⁷ Ibidem.

¹⁸ Ibidem.

¹⁹ Ehrenberg A., *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, 1991.

²⁰ Brohm J,-M., *sociologie politique du sport*, Presse universitaires de Nancy, 1992.

²¹ Attali J., *Demain Qui Gouvernera Le Monde*, Fayard, 2010.

Rebaptiser les jeux olympiques fut, selon de Coubertin l'ultime solution pour édulcorer les tensions et aplanir les menaces de guerre. En 1892, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques, il proposa à son tour de recréer les jeux olympiques afin de conjurer la guerre, qui menace, dans tous les esprits : *« Il y a des gens que vous traitez d'utopistes lorsqu'ils vous parlent de la disparitions de la guerre, et vous n'avez pas tout à fait tort, mais il y en a d'autres qui croient à la diminution progressive des chances de la guerre, et je ne vois pas là d'utopie. Il est évident que le télégraphe, les chemins de fer, le téléphone, la recherche passionnée de la science, les congrès, les expositions ont fait plus pour la paix que tous les traités et toutes les conventions diplomatiques. Eh bien, j'ai l'espoir que l'athlétisme fera plus encore : ceux qui ont vu 30 000 personnes courir sous la pluie pour assister à un match de football ne trouveront pas que j'exagère. Exportons des rameurs, des coureurs, des escrimeurs : voilà le libre-échange de l'avenir, et le jour où sera introduit dans les mœurs de la vieille Europe, la cause de la paix aura reçu un nouvel et puissant appui... »*²².

Sa doctrine est basée sur le dévouement, l'égalité, les valeurs éthiques universelles et l'amateurisme. L'association entre amateurisme et olympisme reposait sur une idée reçue : l'argent avilit. Or, l'olympisme, tel que le rêvait Pierre de Coubertin, exigeait le désintéressement et l'amateurisme pur et dur²³. La conception de Coubertin, ne fut pas sans détracteurs. Beaucoup de Britanniques se montrèrent d'abord critiques envers cette initiative qu'ils considérèrent comme anachronique ou comme une manœuvre diplomatique française²⁴. Les Britanniques maîtres du monde et géniteur du sport moderne, virent dans l'initiative de de Coubertin une gratification exclusive à la politique internationale française.

Outre cela, l'olympisme de de Coubertin, comme déjà dit, fut une philosophie d'un humanisme utopique. Le déni de l'argent, de la spécialisation et de la technologie en faveur du bénévolat, du dévouement et de l'éthique, pour ne point biaiser la quiddité

²² Ibidem.

²³ Bozonnet J.-J., Sport et Société, Le Monde-Editions et Marabout, Bruxelles, 1996.

²⁴ Attali J., Demain Qui Gouvernera Le Monde, Fayard, 2010.

des jeux antiques. L'aversion qu'il éprouve quant à la modernisation du sport, fut limpide dans ses écrits. Selon lui, La conception moderne, qui est de faciliter sous les pas de l'athlète la conquête de records toujours plus étonnants en aidant matériellement son effort est exactement l'inverse de la conception antique qui visait à rendre cet effort plus méritoire en l'entourant d'obstacles à vaincre²⁵. Dans le même sens, en 1913, de Coubertin promut « *Une campagne contre l'athlète spécialisé* ». Toujours selon lui, l'argent n'a pas de place dans le sport qu'il rêvait d'édifier. Et pour appuyer sa réflexion, il écrivit « la question de l'amateurisme, 1907 ».

Explicitement, le Baron français prévint du mal inéluctable que le sport ne pourra point éviter. Le pullulement des fédérations et des compétitions sportives, furent un indice de poids pour inférer qu'en parallèle de la rivalité économique et coloniale, et portée par le même esprit, la compétition sportive s'exacerbera. Une évolution qui n'est qu'une adaptation aux nouvelles normes de l'ordre mondial. Pour Jean-Marie Brohm, « *la concordance d'apparition des fédérations sportives nationales dans les divers pays montre bien le caractère structurel du fait sportif, indissolublement lié au mode de production capitaliste et à son essor expansionniste-impérialiste du début du siècle.* »²⁶.

De surcroît, cette transmutation systémique du mode de production, donna lieu à de nouvelles classes sociales qui furent les véritables acteurs façonnant le nouveau visage du sport moderne. Sous l'influence des hautes et moyennes classes, les jeux furent peu à peu réglementés, jusqu'à devenir des jeux nationaux. Puis, dans la seconde moitié du XIXe siècle, ils se sont organisés institutionnellement : La Football Association fut créée en 1863, l'Amateur Athletic Club (Athlétisme) en 1869, la Rugby Football Union en 1872²⁷.

Le clivage socio-économique existant entre les classes, notamment les salariés, les capitalistes et les propriétaires fonciers qui constituèrent les trois grandes classes de la société moderne fondée sur le système de production capitaliste²⁸ (le capitale III, P796)

²⁵ Coubertin P., Textes choisis. Trois volumes édités sous la direction du Müller, N., Editions Weidmann, Hildesheim, Zurich, 1986.

²⁶ Brohm J.-M., sociologie politique du sport, Presse universitaires de Nancy, 1992.

²⁷ Bozonnet J.-J., Sport et Société, Le Monde-Éditions et Marabout, Bruxelles, 1996.

²⁸ Engels F., Karl Marx Le Capital Vol. III, Edition sociale, 1977.

fut un facteur de grande influence dans la perception qu'eut le sport chez les individus. Pour Marx, « *ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur être, mais c'est leur être social qui détermine leur conscience.* »²⁹. La place qu'occupe le sport dans la vie des individus ne fut que la projection de leur appartenance à une classe sociale. La pratique du sport à cette époque, fut généralement assimilée à un luxe que seule la bourgeoisie peut se permettre. Le sport fut le synonyme du temps libre que les prolétaires ne le jouirent point. Se révoltant contre leur exploitation, leurs situations précaires et leur statut aliéné. Le prolétariat exigea un minimum de droit, un minimum de reconnaissance. Fondateur de l'international des travailleurs, Karl Marx appela les travailleurs du monde entier à s'unifier³⁰. Cette initiative fut une dislocation pesante avec acuité, remettant en évidence l'importance de la classe ouvrière dans l'évolution du capitalisme.

Dans ce sens, Schumpeter considère les classes sociales comme tous les faits sociaux en général, c'est-à-dire qu'ils doivent être ramenées au rôle social qu'elles remplissent, à l'utilité et à la valeur qu'elles représentent pour la société³¹. Cette explication fonctionnelle, met en exergue le rôle prééminent des prolétaires dans le développement industriel et économique de l'Europe. Sans s'imprégner aux tréfonds des conséquences qui s'ensuivirent de la révolution prolétarienne, la réflexion s'attardera sur la transformation du sport d'un luxe élitiste à un phénomène massificateur.

Indéniablement, le sport bénéficia, pour son développement, de l'avènement du temps libre. Le droit aux loisirs et au sport fut une revendication des premières associations ouvrières³². A posteriori, le conflit des classes sociales perdura dans le sport lui-même.

²⁹ Corneloup J., *Les Théories Sociologiques de la Pratique Sportive*, Paris, PUF, 2002.

³⁰ *A Cologne, Karl Marx écrit dans le manifeste du parti communiste : « Par l'exploitation du marché mondial, la bourgeoisie donne un caractère cosmopolite à la production et à la consommation de tous les pays [...]. A la place de l'ancien isolement des provinces et des nations se suffisant à elles-mêmes, se développent des relations universelles, une interdépendance universelle des nations. [...] Proletaires de tous les pays, unissez-vous ! »*, Attali J., *Demain Qui Gouvernera Le Monde*, Fayard, 2010.

³¹ Laurin-Frenette N., *Classes sociales et pouvoir. Les théories fonctionnalistes*. Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1978

³² Bozonnet J.-J., *Sport et Société*, Le Monde-Éditions et Marabout, Bruxelles, 1996.

La première définition publique proposée par l'Amateur Athletic Club fut un modèle de discrimination sociale : « *Est amateur, tout gentleman qui n'a jamais pris part à un concours public ouvert à tous venants ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain ou autrement, ou qui n'a jamais été, à aucune période de sa vie, professeur ou moniteur d'exercices de ce genre comme moyen d'existence, qui n'est ni ouvrier, ni artisan, ni journalier.* »³³. A l'instar de cette déclaration pathétique, qui fut une exclusion sociale. Le sport trahit ses valeurs et la philosophie utopique de de Coubertin tomba dans la controverse. On peut s'interroger si le sport fut un moyen pour l'égalité des hommes ou un instrument de stratification sociale ? La deuxième édition des jeux olympiques organisés dans la capitale française, fut la première fois où des femmes y participèrent en dépit de l'opposition du Baron français, lequel nouera ultérieurement des liens avec le fascisme³⁴. Une position qui discrédita sa réputation de fervent défenseur de l'égalité entre les hommes, du suffrage universel et de la paix et remit en cause la finalité de ses intentions. Sa présence dans les jeux de Berlin de 1936 ne fut que la confirmation de l'ambivalence qui l'entoura. La controverse majeure à la fin des jeux a été quand les nazis ont été accusés d'utiliser le festival olympique pour leurs propres fins politiques, et ont trouvé dans le Baron de Coubertin leur défenseur le plus illustre³⁵.

A la deuxième moitié du XIXe siècle, le sport révéla grâce à la classe modeste une nouvelle mode tendancielle. Les massifications colossales façonnées par les matchs du football, notamment dans le nord de l'Angleterre, fut un avertissement sérieux pour la classe dominante qui gouverna la chose sportive. A titre d'exemple, en 1893, la Finale de la Coupe d'Angleterre de Football (la première entre deux équipes du Nord) enregistre 45 000 personnes, puis sur les dix ans suivants, une moyenne de 80 000 au Crystal Palace de Londres.

³³ Ibidem.

³⁴ Attali J., *Demain Qui Gouvernera Le Monde*, Fayard, 2010.

³⁵ Murray W.-J., *France, Coubertin and the Nazi Olympics*, *Olympika : The international Journal of Olympics Studies*, Vol. I, 1992

À titre de comparaison, la France a dû attendre 1998 pour qu'elle puisse disposer d'un stade permettant d'atteindre ce dernier chiffre³⁶. La naissance d'un nouveau phénomène de masse, l'aïeul de ce qu'on appellera par la suite le « supporterisme », ne fut pas sans conséquences économiques. L'argent récolté dans ces rencontres suscita la vocation des classes ouvrières à créer leur propre instance fédératrice. Même si cette volonté de dissidence ne vit jamais le jour, le fardeau fut de grande pression sur les aristocrates afin de reconnaître officiellement la pratique sportive professionnelle.

L'officialisation du professionnalisme, ne fut pas sans méandres. L'élite sportive fut l'élite décisionnelle du pays, à savoir l'élite politique et économique : cette dernière ne voulait absolument pas perdre le contrôle social du phénomène de masse que devint de plus en plus le sport et, déjà, tout particulièrement le Football. D'où le principe d'un compromis : nous, l'aristocratie, gardons le contrôle et la gestion du jeu et nous acceptons, en contrepartie, de rémunérer les joueurs qui voudront l'être³⁷. Un consentement qui corrobore la lecture marxiste, faite dans les années 60, et qui insiste sur le fait que la genèse du sport moderne est liée à l'histoire des classes sociales anglaises³⁸.

Au même moment, en France, Alfred Picard, apparaît le nom du commissaire général de l'Exposition universelle de Paris au sein de laquelle devaient être organisés les jeux de 1900. Face au baron de Coubertin qui prêchait pour l'amateurisme à l'Antique, il s'emporta : « *Vous allez ennuyer tout le monde avec votre pureté. Vos amateurs ne nous intéressent pas. Nous voulons de vrais sportifs : des professionnels !* »³⁹. L'anéantissement de l'amateurisme au détriment du professionnalisme se sentit palpablement. Et cela même avec la réticence de la classe dominante et de quelques décisions à l'encontre d'athlètes soupçonnés de professionnalisme. La première victime de cet "ayatollisme" olympique fut l'Américain Jim Thorpe, double champion olympique en 1912, mais dépossédé de ses médailles, l'année suivante, pour professionnalisme.

³⁶ FASSOLETTE R., XIII - XV : Bases socio-historiques d'un siècle de professionnalisme « ovale » à deux vitesses, *Actes du Colloque Gaston Tousart, P5, AEEPS, Arras, janvier 1999.*

³⁷ Ibidem.

³⁸ Bozonnet J.-J., *Sport et Société*, Le Monde-Éditions et Marabout, Bruxelles, 1996.

³⁹ Ibidem.

Un archiviste zélé s'était aperçu que, jeune étudiant, il avait gagné, autrefois, quelques dollars en jouant au base-ball⁴⁰.

Ce fait fut l'euphémisation d'un racisme persistant et ancré. L'amateurisme fut l'objet flexible maniant discrimination et honnêteté. En Angleterre la dernière décision de l'aristocratie à maintenir le football amateur fut en 1921 épargné. Les footballeurs professionnels, généralement appartenant à la classe ouvrière, eurent enfin la possibilité de représenter l'Angleterre dans les manifestations internationales⁴¹. L'amateurisme ne fut plus l'essence du sport, mais l'objet de son accablement. L'évolution du professionnalisme donna lieu par la suite à l'extrapolation de la notion du spectacle sportif qui devint le divertissement des sédentaires.

La mondialisation, le professionnalisme exalté

La première manifestation sportive mondiale grandement médiatisée fut les jeux olympiques de Berlin en 1936. La télévision a pu être le support magique qui transporta tout sédentaire dans son foyer au cœur de l'événement en question. Cette révolution technologique bouleversa les perceptions des individus et, par conséquent, leurs pratiques sociales. Le sport n'en sera point épargné. La télévision fut un traumatisme pour le sport, avec des effets contradictoires. D'une part, elle a contribué à vider les gradins des stades, comme elle l'a fait des salles de cinéma, en proposant un bon spectacle, à domicile et (presque) gratuit. D'autre part, elle a renforcé le prestige des grandes manifestations, conférant au sport son aura de culture universelle de masse⁴². Cette invention devenue un phénomène sociale de grande envergure, n'est qu'un élément parmi d'autre à redimensionner à travers l'Histoire du sport spectacle et son corollaire le professionnalisme sportif.

⁴⁰ Ibidem.

⁴¹ *La notion de compromis entre « grands amateurs » et « professionnels » est peut-être la plus flagrante – les « pros » se sont vu interdits de sélection en Equipe d'Angleterre jusqu'en ... 1921 : c'est-à-dire que, pendant 36 ans, l'honneur de porter le maillot blanc frappé des trois lions rampants, ne pouvait échoir qu'aux seuls amateurs !* FASSOLETTE R., XIII - XV : Bases socio-historiques d'un siècle de professionnalisme « ovale » a deux vitesses, *Actes du Colloque Gaston Tousart, P5, AEEPS, Arras, janvier 1999.*

⁴² Bozonnet J.-J., *Sport et Société*, Le Monde-Editions et Marabout, Bruxelles, 1996.

A travers son Histoire, le professionnalisme n'eut aucunement refusé l'essor technologique et l'appât exaspéré de l'argent. Pour l'économiste Jean-François Bourg, à la fin des trente glorieuses, les entreprises se sont intéressées au sport à la fois pour redorer leur image et pour conquérir de nouveaux marchés. C'est le deuxième phénomène après la télévision, qui explique le développement des enjeux financiers du sport⁴³.

Progressivement, le sport créa son marché. La mondialisation de l'image et celle de l'économie éclorent la mondialisation du sport. Le professionnalisme devint une nécessité. Et comme la professionnalisation des organisations sportives à la fin du XIXe siècle prirent des formes différentes en fonction des enjeux sociopolitiques⁴⁴, le concept de « spectacle sportif » mit le sport au cœur de l'intérêt économique. En 1923, la chronique rapporte qu'ils furent plus de deux milles autour de Wembley, dans l'espoir d'entrer pour assister à la finale de la Cup⁴⁵. Un fait qui expliqua la construction de stades de plus en plus grands, non seulement pour accueillir un maximum de spectateurs, mais aussi pour réaliser les recettes les plus fructueuses. Pour l'Histoire, l'apothéose ayant été les deux cent mille places du stade de Maracãna, au Brésil, pour accueillir la Coupe du monde de football de 1950⁴⁶.

La logique du marché influença les gouverneurs du sport. Une logique qui créa de nouvelles zones géographiques, de nouveaux besoins, de nouveaux produits et une nouvelle clientèle. L'émergence du football européen aux Etats-Unis dans les années 80 est synonyme du caractère expansionniste du sport, via la mondialisation de son spectacle. En attirant une masse de capitaux qui n'a cessé de grossir, la télévision a précipité la création d'une économie du sport⁴⁷. Pour W. Andreff, l'économie du sport ne cesse de se répandre géographiquement grâce à la prolifération de nouvelles disciplines sportives dans de nouvelles terres⁴⁸.

⁴³ Ibidem.

⁴⁴ Chantelat P., la professionnalisation des organisations sportives, nouveaux enjeux, nouveaux débats, L'Harmattan, 2001.

⁴⁵ Bozonnet J.-J., Sport et Société, Le Monde-Editions et Marabout, Bruxelles, 1996.

⁴⁶ Ibidem.

⁴⁷ Ibidem.

Dans cette perspective, l'impact économique du sport devint très conséquent. Le développement du sponsoring, du parrainage et des subventions étatiques, poussa les instances sportives à réguler l'économie et la législation du sport. De là, le sport professionnel devint un enjeu cardinal dans le marché.

Le sport professionnel : quelques définitions

On peut affirmer que le sport business féconda le sport professionnel pour préserver sa cardinalité économique. Mais de quelles manières ? Ce qui est irréfutable, c'est que le sport professionnel en tant que système possède les moyens pour régir les multiples relations de ses acteurs. Ceci dit, que le professionnalisme est la forme légale de la pratique sportive. Qu'en est-t-il de ses acteurs ?

Le sportif professionnel peut être défini comme la personne qui exerce une ou plusieurs activités sportives aux fins de réaliser, non seulement une performance, mais encore des bénéfices lui procurant un revenu nécessaire à son existence⁴⁹. La loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports, n'a pas donné une définition du sport professionnel. Mais elle s'est contentée de définir le sportif et le cadre sportif professionnel comme « *tout sportif ou tout cadre sportif qui pratique ou encadre contre rémunération à titre principal et exclusif une activité sportive en vue de participer à des compétitions ou à des manifestations sportives* »⁵⁰.

Certes, la professionnalisation est tout d'abord un processus d'officialisation de la rémunération des sportifs, c'est-à-dire le passage d'une activité « gratuite » à une activité « intéressée » sur le plan matériel⁵¹. Réduire la professionnalisation du sport à une dimension d'ordre économique, serait un essai définitionnel très partiel. Pim Verbeeck⁵², directeur sportif des équipes nationales marocaines des jeunes, estime que le sport professionnel n'est point question d'argent. Le sport professionnel est avant tout

⁴⁸ Andreff W., Globalization of The Sport Economy, Rivista Di Diritto Ed Economia Dello Sport, Vol. IV, Fasc. 3, 2008.

⁴⁹ Frédéric Buy et al, Droit du Sport, Lextenso édition, 2009.

⁵⁰ Bulletin Officiel N°5885, Loi 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports, octobre 2010.

⁵¹ Chantelat P., la professionnalisation des organisations sportives, nouveaux enjeux, nouveaux débats, L'Harmattan, 2001.

⁵² Entretien réalisé le 27/04/2012 à Rabat.

une culture, une hygiène de vie. Toujours selon lui, un sportif n'est professionnel que s'il consacre tout son temps à son sport en essayant d'être toujours meilleur. « Devenir professionnel », c'est alors rompre avec le régime de la passion dilettante et sans compétence avérées de l'amateur, c'est se consacrer totalement, de façon rigoureuse et continue à son sport. Etre professionnel, c'est faire la preuve de son attachement et de son engagement inconditionnels à sa discipline sportive et à son club. Ne pas être un vrai « pro » c'est, dans la culture des supporters, « jouer les stars », prendre son métier « à la légère », rompre avec les valeurs de l'effort et de l'honneur. En bref, c'est vouloir échapper à sa condition de sportif professionnel⁵³. Pour Moncef Lyazghi⁵⁴, le sport professionnel est un système où tous ces différents acteurs, sportifs, cadres et dirigeants sont régis par des contractualisations garantissant leurs droits et éclaircissant leurs responsabilités. Un système fondé sur une approche démocratique et de bonne gouvernance.

Un professionnalisme sportif à plusieurs facettes et qui peut se manifester à travers multiple dimensions. La dimension économique étale l'impact transcendant de la marchandisation du sport professionnel. La dimension juridique, celle de la régulation des différentes relations qui peuvent s'établir entre les différents acteurs du sport professionnel. La dimension institutionnelle définit les statuts des différents acteurs. La dimension organisationnelle s'attarde sur l'approche structuro-fonctionnelle des organisations sportives. La dimension socioculturelle appréhende le sport professionnel comme un système de valeurs. La dimension sportive met la performance sportive comme variable prépondérante dans la distinction du sportif professionnel. En fonction des dites dimensions, on peut conclure que le sport professionnel serait régi juridiquement, producteur économiquement, officialisé institutionnellement, attirant sportivement là où la rationalisation, la démocratie et la bonne gouvernance seraient ses mots clés.

⁵³ Chantelat P., la professionnalisation des organisations sportives, nouveaux enjeux, nouveaux débats, L'Harmattan, 2001.

⁵⁴ Entretien réalisé le 22/02/2012 à Rabat.

Les modèles du sport professionnel

On a pu appréhender en relatant cette brève chronologie du sport, que les mutations que connut, furent stricto sensu en fonction des évolutions des sociétés. Certes, cette approche phénoménologique ne peut nous renseigner davantage sur la substance de ses transformations. Mais en général, l'évolution du phénomène sportif s'est toujours faite vers une plus grande autonomie à l'égard de tous les pouvoirs⁵⁵. Depuis la fin du XIXe siècle, le sport ébaucha son institutionnalisation. Tout d'abord, en érigeant des organisations régulant son fonctionnement et préservant son autonomie. Ceci se manifesta par la création de modèles d'organisations et de fonctionnement pérennisant la souveraineté de l'institution sportive. En amont, le professionnalisme sportif en tant que mode de gestion, de régulation et de rationalisation, consentit cette autonomisation et donna lieu à deux modèles d'organisations bien distincts.

Lesdits modèles sont le résultat de recherches et d'investigations économiques, sociologique, culturelle voire juridique. Il importe fortement de rappeler qu'au milieu des années 90, où l'économie du sport américain s'investit dans l'organisation institutionnelle et la régulation du sport professionnel, les publications scientifiques européennes se focalisèrent sur le déclin de l'amateurisme et l'importance du travail

⁵⁵ Bozonnet J.-J., Sport et Société, Le Monde-Editions et Marabout, Bruxelles, 1996, pp12.

bénévole dans le sport⁵⁶. Dans le même sens, la divergence existante entre les programmes de recherches américaines et européennes, puise ses fondements, essentiellement dans la différence des modèles institutionnels et organisationnels. Pour Késenne, le choix institutionnel du sport américain a débouché sur une longue tradition de régulation. Contrairement au sport européen qui a tendance à la dérégulation, notamment sur le marché des joueurs⁵⁷.

La dichotomie du professionnalisme sportif, en tant que mode de gestion et de régulation, ne fut pas sans contiguïté. Le spectacle sportif fut la prédominance commune sur laquelle les deux modèles s'articulent. À titre d'exemple, le marché du sport business (droits télé, marketing, billetterie et sponsoring...) devrait continuer de croître en moyenne de 3,7% par an entre 2011 et 2015. Hors impact des événements exceptionnels, la croissance annuelle moyenne atteindrait même 4,7%. De quoi faire passer ce marché de 118,7 à 145,4 milliards de dollars entre 2011 et 2015⁵⁸. Selon W.Andreff, les droits de retransmission télévisée des matchs sont devenus la source la plus importante de revenus des ligues professionnelles depuis deux décennies⁵⁹. Mais comment les deux modèles du professionnalisme sportif se positionnent sur un marché productif et en plein essor ? Peut-on parler de concurrence ? Quel modèle s'avère efficient dans la gestion du sport professionnel ?

Toutes ces interrogations nous incitent à nous imprégner des tréfonds de ce qui constitue la substance desdits modèles. Il nous semble que cette quête nous offre deux démarches : soit s'onduler d'un modèle à un autre en s'attardant sur les éléments qui les associent et les divergences qui les dissocient, en essayant de répondre aux précédents questionnements, le tout, en adoptant une démarche synthétique à chaque

⁵⁶ Andreff, W., Bourg, J.-F., Halba, B. & Nys, J.-F. (1994). *The Economic Impact of Sport in Europe: Financing and Economic Impact*. Background document. 14th Informal Meeting of European Sports Ministers. Council of Europe. Strasbourg, 28-29 April.

⁵⁷ KÉSENNE, S., « Les conséquences de l'arrêt Bosman pour le football européen », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, XXXIX, 2000c.

⁵⁸ <http://www.lefigaro.fr/sport-business/2011/12/16/04014-20111216ARTFIG00687-le-sport-business-a-de-beaux-jours-devant-lui.php>

⁵⁹ Andreff W., La lettre de l'Association Française de Science Economique (AFSE), N°72, Novembre 2008, page 1.

niveau d'analyse. Soit d'appréhender modèle par modèle, en les approchant individuellement et intégralement aux niveaux économique, juridique et sportif.

Ici, il n'est point question de considérer la multiplicité des analyses transversales, mais de s'étendre sur chaque modèle pour saisir la diversité, les analogies et les ambivalences qu'il peut contenir ou qu'il peut manifester à l'égard du système économique et socioculturel ou il évolue. Cette approche pourrait féconder un postulat synthétique général et générique des deux modes de régulation du professionnalisme sportif.

Nous avons opté pour la seconde démarche pour des raisons méthodiques. Contenir la substance de chaque modèle nous sera d'un grand concours dans l'analyse comparative qui s'ensuit. ***Le professionnalisme sportif nord-américain, un concept « quasi-socialiste »***

De tout temps, les Américains ont cherché à défier l'autorité et à promouvoir le profit personnel. Hantés par le souvenir des despotismes européens, ils avaient conçu leurs nouvelles institutions avec le souci de limiter l'exercice du pouvoir politique⁶⁰. Aux États-Unis d'Amérique, même le sport ne put échapper à cette règle. Gouverner le sport dans le pays de l'oncle Sam, relève indubitablement de l'économie. Dotée de sa propre économie, celle-ci a toujours eu un lien très étroit avec l'économie du travail, la théorie microéconomique et la concurrence du marché⁶¹.

Il faut rappeler que l'article de Walter Neale en 1964, fut l'ébauche de la théorie de la ligue sportive professionnelle. Sa théorie différençia la compétition sportive de la concurrence du marché⁶². Cela dit, que la régulation de ladite ligue doit résulter d'un équilibre à la fois compétitif et économique. La raison ultime du rôle crucial de l'équilibre compétitif dans les sports nord-américains est qu'il garantit la viabilité financière de la

⁶⁰ Skidmore M. et Carter Tripp M., La Démocratie Américaine, Gouverner aux Etats-Unis, Editions Odile Jacob, 4^e édition, 1985, page 4-5.

⁶¹ Andreff W., Sportökonomie, "New Perspectives in Sports Economics: A European View", Hoffman, 2006, page 37.

⁶² Andreff W., op cit...,

ligue. Des matchs équilibrés attirent un maximum de spectateurs, maximisent les revenus de la ligue et donc les profits des clubs⁶³.

En d'autres termes, d'un côté, les spectateurs ne sont attirés par un sport que s'il y a production d'un spectacle à hauteur de leurs attentes. De l'autre, la production d'un bon spectacle sportif ne peut avoir lieu que si les équipes confrontées étaient d'un niveau similaire. En s'inscrivant dans cette logique, la ligue fermée, est le concept clé de la régulation du sport professionnel nord-américain. La ligue fermée, en tant que modèle du professionnalisme sportif est devenu l'archétype du sport business à travers le monde⁶⁴. Comment ?

Les sports d'équipe professionnels américains sont organisés en ligues fermées, telles la MLB (*Major League Baseball*), la NFL (*National Football League*), la NBA (*National Basketball Association*) et la NHL (*National Hockey League*)⁶⁵. La ligue fermée est une organisation indépendante rassemblant plusieurs clubs. Comme son intitulé l'indique, elle est fermée par une barrière à l'entrée, la franchise que tout propriétaire de club doit acquitter pour participer au championnat. Le propriétaire d'un club candidat doit convaincre une majorité qualifiée (en général 75 %) des membres que son entrée augmentera les revenus de la ligue. Ce système avantage les grandes villes par rapport aux petites. Le Commissaire fixe le montant de la franchise après une étude du marché de la ville supposée accueillir le nouveau club⁶⁶.

Il se révèle que l'entrée de toute nouvelle équipe à une ligue fermée n'est guère sur le critère des résultats sportifs de celle-ci. Bon gré mal gré, le choix d'une équipe se fait d'un point de vue purement économique. Il importe de rappeler, qu'au sein de la ligue

⁶³ Andreff W., La lettre de l'Association Française de Science Economique (AFSE), N°72, Novembre 2008, page 3.

⁶⁴BERNSTEIN A, and BLAIN N., Sport, Media and Culture, Global and Local Dimensions, Routledge, 2002.

⁶⁵ Andreff W., La lettre de l'Association Française de Science Economique (AFSE), N°72, Novembre 2008, page 3.

⁶⁶ Andreff W., Some comparative economics of the organization of sports: competition and regulation in north American vs. European professional team sports leagues, The European Journal of Comparative Economics

Vol. 8, n. 1, 2011, page 6.

fermée aucune équipe ne relègue vers une ligue inférieure ou quitte la ligue à défaut de mauvais résultats. Entre autres, aucun club n'a quitté la MLB depuis 1900⁶⁷.

Ce mode de régulation, œuvre pour une meilleure compétitivité sportive entre les différentes équipes d'une ligue. Le concept du « reverse-order-of-finish draft », (instituée dès 1936 en NFL, en 1963 en NHL, en 1965 en MLB, en 1984 en NBA), permet à l'équipe classée dernière à la fin de la saison passée, de choisir le meilleur joueur de la liste, le club classé avant-dernier exerce son choix d'embauche en second, et ainsi de suite, le champion de la saison passée choisit des joueurs de moindre qualité situés dans le bas de la liste⁶⁸.

Concernant la mobilité des joueurs, l'existence d'une règle appauvrit les transactions d'achat-vente de joueurs en liquide (*cash*), interdites en NFL depuis 1960 et en MLB depuis 1976, essentiellement pour les superstars. Les transferts s'opèrent principalement par échange « troque » interclubs de joueurs. La concurrence entre clubs pour l'accès à un même joueur est presque nulle⁶⁹. En sus, les conditions de travail et les salaires des joueurs résultent d'une négociation collective entre les propriétaires de club et le syndicat des joueurs. Des restrictions sont aussi présentes, pour la régulation des masses salariales qui ne devront pas outrepasser un taux de pourcentage des revenus de l'équipe⁷⁰.

Pour les droits de retransmission aux chaînes de TV nationales, La ligue procède à une vente collective (*pooling*) desdits droits et redistribue ces revenus. Elle s'assure ainsi un pouvoir de monopole sur le marché national de son produit dérivé, le sport télévisé. Le

⁶⁷ Andreff W., La lettre de l'Association Française de Science Economique (AFSE), N°72, Novembre 2008, page 4.

⁶⁸ Andreff W., Some comparative economics of the organization of sports: competition and regulation in north American vs. European professional team sports leagues, The European Journal of Comparative Economics
Vol. 8, n. 1, 2011, page 8.

⁶⁹ Andreff W., La lettre de l'Association Française de Science Economique (AFSE), N°72, Novembre 2008, page 4.

⁷⁰ Andreff W., Some comparative economics of the organization of sports: competition and regulation in north American vs. European professional team sports leagues, The European Journal of Comparative Economics
Vol. 8, n. 1, 2011, page 8.

sport professionnel est le seul secteur de l'économie américaine où cette pratique de cartel bénéficie d'une exemption de la loi anti-trust⁷¹, grâce au Sports Broadcasting Act⁷².

La seule menace concurrentielle que peut subir une ligue fermée viendra de l'extérieur par la création d'une ligue rivale dans le même sport par des propriétaires de club victimes de la barrière à l'entrée dans la ligue existante. Treize ligues rivales ont vu le jour depuis la création des quatre ligues majeures, 7 ont concurrencé la NFL, 3 la MLB, 2 la NBA et 1 la NHL. Le Congrès américain a en général facilité, après quelques années de concurrence, la fusion des deux ligues rivales en une nouvelle ligue exemptée de la loi anti-trust⁷³.

Un dernier élément figuratif dans la ligue fermée est que les équipes ne sont pas cotées en bourse. Ceci est dû à la crainte des propriétaires des clubs de subir une absorption, une fusion ou un rachat en bourse⁷⁴.

Au demeurant, et à travers cet aperçu conceptuel, on a pu mettre en exergue les jalons prépondérants érigeant le modèle nord-américain du professionnalisme sportif. Qu'en est-il pour le modèle européen. ***Le professionnalisme sportif européen, une « dérégulation libérale »***

Le sport professionnel en Europe fait partie intégrante du mouvement sportif. Ses actions s'organisent autour du maintien de la responsabilité fédérale avec le rôle des ligues définies par convention⁷⁵.

⁷¹ Opposé à l'action des coalitions de producteurs qui empêchent toute concurrence entre eux. Droit de la concurrence. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/antitrust>.

⁷² Andreff W., Some comparative economics of the organization of sports: competition and regulation in north American vs. European professional team sports leagues, The European Journal of Comparative Economics
Vol. 8, n. 1, 2011, page 8-9.

⁷³ Andreff W., La lettre de l'Association Française de Science Economique (AFSE), N°72, Novembre 2008, page 5.

⁷⁴ Andreff W., op cit..., page 5.

⁷⁵ « La Raison du Plus Sport », publications du CNOFS, 2006, page 103.

Contrairement au concept nord-américain de la ligue fermée, le modèle européen adopte le concept de la ligue ouverte. Ladite ligue de chaque pays est soumise à une fédération nationale. En parallèle, les fédérations internationales interdisent la création de plus d'une ligue majeure dans leur sport dans un même pays. La concurrence résulte de ce que la ligue est ouverte chaque année à l'entrée de nouveaux clubs par un système de promotion des vainqueurs et de relégation des perdants⁷⁶.

Toujours aux antipodes du modèle de régulation nord-américain, le modèle du professionnalisme sportif européen ne s'inscrit pas dans une démarche purement économique. Mais, la notion de maximisation des résultats sportifs constitue une priorité à multiple dimension. De prime abord, pour les clubs de la ligue ouverte, maximiser les résultats sportifs, permettra au club d'échapper à une éventuelle relégation et, par conséquent, resté dans la division supérieure. Un bon classement sera un moyen de participer aux compétitions continentales. Lesdites compétitions seront d'un apport économique important, de par leurs revenus des droits de retransmissions.

En outre, le modèle européen ne met pas un plafonnement pour les salaires des joueurs. De même pour les transferts. L'arrêt de Bosman⁷⁷ contribua à l'accroissement des transferts, notamment ceux des jeunes talents. Le conflit sur le partage des

⁷⁶ Andreff W., La lettre de l'Association Française de Science Economique (AFSE), N°72, Novembre 2008, page 11.

⁷⁷ Arrêt de Bosman : A l'origine de l'arrêt de Bosman se trouve le footballeur professionnel belge Jean-Marc Bosman. En 1990, alors qu'il est en fin de contrat avec le RC Liégeois, les dirigeants du club belge exigeaient une indemnité de 2,2 millions de francs pour laisser rejoindre Dunkerque, club français de deuxième division. Le joueur estime que le règlement de l'Union Européenne de Football (UEFA) selon laquelle le passage d'un joueur vers un club n'appartenant pas à la même fédération nationale doit donner lieu, de la part du club d'accueil, même lorsque le contrat est arrivé à terme, au versement d'une indemnité selon un barème basé sur la rémunération au cours de la saison est injuste. Il engage une bataille juridique qui conduit la Cour d'Appel de Liège de saisir la cour de justice de la communauté Européenne en octobre 1993. Le 15 décembre 1995, la Cour Européenne donne raison à J-M Bosman. L'arrêt comporte deux décisions. La première met fin aux indemnités de transferts pour les joueurs enfin de contrat. La deuxième annule le règlement de l'UEFA qui impose des quotas de nationalité au sein des clubs (trois étrangers communautaires et deux non-communautaires maximum dans chaque équipe. Sobry C., Socio économie du sport, structures sportives et libéralisme économique, De Boeck, 2003, page 29.

recettes générées par les droits de retransmissions ne cesse de s'intensifier entre grands clubs et petits clubs⁷⁸.

Pour lesdites retransmissions, la vente collective des droits de TV nationaux est la règle, avec redistribution des revenus à parts égales entre les clubs. En ne bénéficiant pas d'exemption antitrust, les ligues sont exposées à la pression des grands clubs pour obtenir la propriété individuelle de leurs droits de TV. Cette dernière a été accordée aux clubs de football en Espagne, en Grèce, au Portugal et en Italie. Dans les autres ligues européennes de football, les critères de redistribution des revenus TV ont évolué, la répartition par part égale a régressé au profit d'une répartition selon les résultats sportifs et la notoriété médiatique de chaque club⁷⁹.

Il est évident que le modèle européen du professionnalisme sportif, essentiellement celui du football, reste un mode de gestion producteur et géniteur de profit. La qualité du spectacle sportif qu'il propose ne laisse point personne indifférent. La coupe du monde du football, la ligue des champions européens sont devenues l'une des compétitions les plus médiatisées dans le monde. Mais qu'en est-il de l'autre côté de l'atlantique ?

Démarche comparative du marché du spectacle sportif

Aux États-Unis d'Amérique, le football ou le « soccer⁸⁰ », n'est pas le sport le plus populaire. Ceci dit que pour s'étendre sur l'importance des recettes des droits de retransmissions TV, le soccer n'est pas l'exemple représentatif. Les quatre ligues majeures aux États-Unis sont, la MLB, la NFL, la NBA et la NHL. Ces ligues professionnelles représentent le marché du sport spectacle le plus producteur dans le

⁷⁸ Andreff W., Sports in the tension field of society, economy and the media: A comparison between North American and European models of sport, „SportStadtKultur“. 18. Dvs-Hochschultag Hamburg 2007 · www.dvs2007.de.

⁷⁹ Andreff W., La lettre de l'Association Française de Science Economique (AFSE), N°72, Novembre 2008, page 11-12.

⁸⁰ L'appellation connue aux États-Unis d'Amérique qui désigne le football

monde. En 2009/2010 les quatre ligues majeures rapportent un revenu de 15,070 millions d'Euros⁸¹.

En Europe, les 20 meilleurs clubs de football, générèrent un montant de 3 milliards d'Euros en 2009. Au total, les 5 meilleurs championnats de football européen, à savoir, la Première ligue anglaise, la Bundesliga allemande, la Série A italienne, la Liga espagnole et la Ligue 1 Française ont généré un revenue globale de 7,900 millions d'Euros⁸².

À partir de ce constat économique, le modèle professionnel américain se positionne comme leader dans le marché du sport spectacle. Il nous semble que ce résultat soit la double régulation économique et sportive existante dans le modèle américain des ligues fermées. Pour corroborer ma réflexion, et à titre d'exemple, le Real Madrid et le FC Barcelone, génèrent à eux seuls, 767 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires pour la saison 2008/2009, soit plus de la moitié du chiffre d'affaires des vingt clubs du championnat espagnol⁸³. Un déséquilibre économique foncier nous renvoie vers un déséquilibre compétitif de plus en plus flagrant. Touchant par ailleurs, la dimension d'incertitude fondamentale dans l'essor du marché du spectacle sportif.

Il nous paraît, cependant, à travers ces faits, que le modèle sportif professionnel européen, soit contrarié par le dilemme de son mode de gestion, opposant la logique sportive à la logique entrepreneuriale. Autrement dit, l'égalité des chances entre les équipes ne fut plus de ce temps, l'appât exponentiel de l'argent ne laisse guère de moralité dans le modèle professionnel européen. Cependant, les grandes équipes s'enrichiront de plus en plus, auront le monopole de s'approprier les meilleurs joueurs et de figurer toujours dans les phases avancées des coupes et des championnats les plus prestigieux.

⁸¹ Dolles H, Soderman N., Sport As a Business, International, Professional And Commercial Aspects, Palgrave Macmillan, 2011.

⁸² Dolles H, Soderman N., op cit..., 2011.

⁸³ Chaudel V, Maltese L., Football Professionnel, Finances & Perspectives, Euromed Management, Ineum Consulting, juin 2010, page 7.

Aux antipodes de ce qu'on put imaginer, le modèle du sport professionnel américain, s'impose comme un modèle de régulation efficace et efficient sur le plan économique et sportif. La ligue fermée, peut être appréhendée comme un mode de régulation « quasi-socialiste »⁸⁴ dans le système capitaliste américain, gardant la stabilité économique de la ligue et préservant l'égalité des chances sportives des clubs franchisés. Alors que le modèle du sport professionnel européen, adoptant le concept de la ligue ouverte, imageant un modèle d'économie libérale prédominant en Europe aujourd'hui⁸⁵.

En substance, que ce soit le modèle professionnel « quasi-socialiste » ou le modèle professionnel «libérale », leur évolution ne fut sans processus. Indéniablement, le sport est loin d'être un concept monolithique. Pour le professionnaliser, il est inlassable de professionnaliser ses trois entités : Le système sportif, l'acteur sportif et l'activité sportive.

⁸⁴Andreff W., « Régulation et institutions en économie du sport », *Revue de la régulation* [En ligne], 1 | Juin 2007, mis en ligne le 25 juin 2007, consulté le 24 mai 2012. URL : <http://regulation.revues.org/1274>

⁸⁵ Andreff W., op cit...,2007.

Le processus de professionnalisation

Comment on est arrivé là, à parler professionnalisme dans le sport ? Une question qui nous incite à pénétrer la substance de cette transmutation. Si la première et la deuxième section, respectivement, ont appréhendé la chronologie et les modèles du professionnalisme sportif. La présente section s'étalera sur les mécanismes qui ont permis au sport d'emprunter la voie de la professionnalisation, car il n'est pas encore devenu professionnel. Des mécanismes, constituant ainsi le concept de la professionnalisation.

A partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, l'Histoire de l'Humanité et particulièrement celle du sport, nous révèle une myriade d'éléments, sur lesquelles on peut saisir avec lucidité les mécanismes de cette transformation. Dès lors, en s'arc-boutant sur l'analyse de ces éléments, il nous sera possible de confiner le processus de professionnalisation que connaît le sport. Inéluctablement, cette démarche nous exhorte à interpeller les faits qui ont marqué l'Histoire et foncièrement encore, celle du sport. Dans ce sens, on peut s'interroger sur le passage du sport d'un luxe aristocratique à une pratique humainement universelle. Progressivement, d'un objet de compétition planétaire à un vecteur de positionnement et d'essor économique.

Pour essayer de répondre à ces questionnements, les révolutions industrielles et prolétaires furent des faits majeurs dans la vulgarisation de la pratique sportive. En termes génériques, le sport est l'unique objet pour galvaniser, électriser les passions et les coaguler dans un même élan patriotique et chauvin⁸⁶. Pour aller plus loin, le sport devint une consommation universelle, de sa pratique jusqu'à son industrie en passant par le spectacle qu'il offre⁸⁷. De fait, le sport connut une évolution qui doit

⁸⁶ BAILLETTE F., Les Arrière-pensées Réactionnaires du Sport, Quasimodo - n° 1 « Sport et nationalisme », octobre 1996, Montpellier, p. 19-25.

⁸⁷ N. Stearns P., Consumerism in World History, The Global Transformation of Desire, Second Edition, Routledge, New York, 2006.

essentiellement à l'évolution de son environnement. Pour Mike Feather stone, le sport façonna à travers son évolution une économie de biens culturels et un espace social de modes de vie⁸⁸.

Plus concrètement, quelles réponses peut-on apporter pour lesdits questionnements ? Ce qui semble évident c'est que le sport ne peut être appréhendé unilatéralement. En d'autres termes, pour comprendre l'essence de son évolution, il faut saisir ses trois dimensions fondamentales, à savoir, le système sportif, l'acteur sportif et l'activité sportive. On peut s'apercevoir que les réponses précédentes réduisent plus au moins l'évolution du phénomène sportif aux événements sociaux qui ont renversé entièrement le paysage sociétal de l'époque. Et que la professionnalisation ne fut que la résultante probante de l'évolution de l'environnement global du sport. Cette réflexion déterministe n'est pas réfutable. Mais la professionnalisation, en tant que processus, est également les actions réfléchies des acteurs. Indéniablement, en s'appuyant sur le modèle de l'individualisme méthodologique, l'acteur serait l'unique responsable de cette mutation. Et que le processus de la professionnalisation serait la résultante cardinale des actions entreprises par les acteurs.

Notre approche ne mettra pas la dualité historique entre le modèle déterministe et le modèle individualiste dans l'appréhension du processus de la professionnalisation du sport. Il nous semble que le modèle de l'interdépendance entre l'individu et la société est le plus adéquat pour constituer notre plateforme de notre réflexion. Quant à notre choix, il puise son essence des réflexions des sociologues contemporains français comme Edgar Morin et Norbert Elias. Selon eux, le déterminisme social accentue trop l'influence déterminante des structures sociales sur l'individu. Il suppose que l'individu est surtout le produit pur et simple de ces structures. Quant à l'individualisme méthodologique, il laisse trop de place à la possibilité que ce soit à partir de l'individu même que se créent les structures de la société⁸⁹. Edgar Morin fut limpide dans son postulat glosant le modèle de l'interdépendance entre l'individu et la société, «Les

⁸⁸ Featherstone M., *Consumer Culture and Postmodernism*, Second Edition, SAGE Publication Ltd, London, 2007. Page 85-92.

⁸⁹ Campeau R, Sirois M, Rheault E, Dufort N., *Individu et Société, Introduction à la Société*, 2^e Edition, Gaëtan Morin Editeur, 1998, page 31.

individus dépendent de la société qui dépend d'eux »⁹⁰. Ceci dit, notre étude tente de mettre en évidence les relations entre les acteurs sportifs et la société, érigeant par conséquent le système sportif, d'une part, et les actions réciproques des acteurs sportifs les uns avec les autres, s'articulant autour des relations existantes entre les individus au sein de ce système sportif, d'autre part.

Entre état d'esprit et culture, régulation des relations des acteurs et rationalisation de leurs actions, on a pu attribuer une définition au sport professionnel. A la lumière de cette définition, la professionnalisation serait un ensemble de processus permettant de professionnaliser les trois entités du sport.

Pour dissoudre l'opacité desdites entités, il convient de prime abord de s'attarder sur le sens qu'on leur octroie. Le mot système signifie, sommairement, un appareil dont les éléments constitutifs sont interdépendants et dont le fonctionnement dépend de cette interdépendance logique et harmonieuse⁹¹. Ceci dit, le dysfonctionnement d'un élément implique systématiquement le dysfonctionnement de tout le système. William Gasparini stipule qu'une organisation est un système social⁹² réunissant plusieurs acteurs dans un projet commun. Ce qui implique l'existence d'une autorité et de règles⁹³. Mais qu'en est-il pour le système sportif ?

En s'étayant sur les précédents éclaircissements épistémologiques du substantif « système », le sport serait un système ou un sous-système appartenant au système social. Dès lors, on peut s'interroger sur la professionnalisation du système sportif, en

⁹⁰ Morin E., *Sociologie*, Fayard, Paris, 1984, p 70.

⁹¹ Ghomari M., *Traité de Science Politique*, Tome I : l'Univers Politique, 1^{er} Edition, Imp. PLURIGRAF, 2007, p 51.

⁹² Parsons définit le concept de système social, "Reduced to the simplest possible terms, then, a social system consists in a plurality of individual actors interacting with each other in a situation which has at least a physical or environmental aspect, actors who are motivated in terms of a tendency to the "optimization of gratification" and whose relation to their situations, including each other, is defined and mediated in terms of a system of culturally structured and shared symbols. Thus conceived, a social system is only one of three aspects of the structuring of a completely concrete system of social action. The other two are the personality systems of the individual actors and the cultural system which is built into their action. Parsons T., *The Social System*, COLLIER-MACMILLAN LIMITED, New York, 1951, page 5-6.

⁹³ Gasparini W., *l'Organisation Sportive*, Edition Revue, Paris, 2003, page 14.

tant que processus permettant, dans le temps, de changer le mode de fonctionnement d'une organisation sportive, que ce soit sur le plan technico-économique que sur le plan socio-organisationnel. Certes, ce processus témoigne d'un changement. Mais à travers quelles dimensions ? Au niveau du système social ? Peut-on déduire que le changement du système sportif est dû au changement de l'environnement global ?

Aux prémices du professionnalisme sportif, la fin du XIXe siècle fut mouvementée par une myriade de tergiversations et de faits iconoclastes, bouleversant ainsi des idées, des principes et des normes qui engendrèrent les soubassements de la société anglaise. En aval de cette conception, le système sportif serait un système ouvert⁹⁴. Ceci dit, sa transformation est due essentiellement aux transformations surgissant dans son environnement global. Par ailleurs, les actions des acteurs du système sportif ne sont que la projection d'une nouvelle culture. Le professionnalisme sportif serait la résultante de la culture capitaliste. Enfantant ainsi une nouvelle culture sportive : le professionnalisme. Mais pour qu'une nouvelle culture apparaisse, l'antérieur doit être anéanti, à savoir : L'amateurisme. Dans cet ordre d'idées, le professionnalisme ne serait point un amateurisme transformé. C'est un nouveau mode de fonctionnement, une nouvelle culture.

Pour Crozier et Friedberg, le changement n'est ni une étape logique d'un développement humain inéluctable, ni l'imposition d'un modèle d'organisation sociale meilleur parce que plus rationnel, même le résultat naturel des luttes entre hommes et leurs rapports de forces. Il est d'abord la transformation d'un système d'action. Ce que nous voulons dire en employant cette expression, c'est que, pour qu'il y ait changement, il faut que tout un système d'action se transforme, c'est-à-dire que les hommes doivent mettre en pratique de nouveaux rapports humains, de nouvelles formes de contrôle social⁹⁵. Le professionnalisme serait-il le résultat d'un nouveau système d'action, d'une mise en pratique de nouveaux rapports humains et évidemment

⁹⁴ Lorsqu'un système subit l'influence de son environnement, on considère ce système comme étant ouvert. Lorsque cette influence est irrecevable, le système est dit clos. Ghomari M., *Traité de Science Politique*, Tome I : l'Univers Politique, 1^{er} Edition, Imp. PLURIGRAF, 2007, p 51.

⁹⁵ Crozier M, Friedberg E., *L'Acteur et Le Système*, Edition du Seuil, Paris, 1977, Page 383

une nouvelle forme de contrôle social au sein du système sportif lui-même ? Le système sportif serait-il un système clos ?

L'Histoire nous rapporte qu'un vaste réseau de clubs sportifs foisonna. La «révolution sportive» fut particulièrement frappante. Les étudiants eurent toujours pratiqué le sport, mais son organisation ne commença qu'en 1860⁹⁶. Le passage d'une pratique corporelle dilettante à un système plus ou moins structuré eut permis l'apparition d'un système d'action concret. A partir d'une lecture analytique, l'organisation du sport serait l'enclenchement du processus de la professionnalisation. Selon Philippe Bernoux, Ce sont bien des acteurs, relativement libres et autonomes, qui créent un système. Ils le font fonctionner à travers un réseau de relations ou ils négocient, échangent et prennent des décisions⁹⁷.

Cette dichotomie conceptuelle, s'articulant sur la nature du processus de la professionnalisation au sein du système sportif, met en exergue la perméabilité dudit système face à l'influence de son environnement. En ce qui concerne notre approche, quand il y a interaction entre individus, il se crée une société émergente comme un tout qui s'impose aux individus. Mais cela ne signifie pas que les individus se dissolvent et que le tout existe en dehors d'eux et de façon transcendante⁹⁸. Le processus de la professionnalisation serait le cheminement de l'instauration d'une nouvelle pratique et l'inculcation d'une nouvelle culture, par l'action des acteurs sportifs et l'influence de l'environnement global.

Comme déjà énoncé, l'organisation est considérée comme un système. Henry Mintzberg stipule que lorsque nous pensons organisation, nous pensons management. Il est certain que notre attention se porte bien plus sur les managers et les systèmes de gestion qu'ils ont créés. Mais ce qui distingue, avant tout, une organisation formelle d'un quelconque rassemblement d'hommes – d'une foule, d'un groupe informel – c'est la présence d'un système d'autorité et d'administration, personnifié par un ou plusieurs managers dans une hiérarchie plus ou moins structurée et dont la tâche est d'unir les

⁹⁶ Ruegg W, A History of the University in Europe, Volume III: Universities in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries (1800–1945), Cambridge University Press, 2004, page 309.

⁹⁷ Bernoux P., La Sociologie des Organisations, Edition du Seuil, Paris, 1985, page 138.

⁹⁸ Morin E., Sociologie, Fayard, Paris, 1984, p 70.

efforts de tous dans un but donné⁹⁹. Le sens est là, la professionnalisation de toute organisation sportive passe avant tout par son aspect structuro-fonctionnel et son approche légal-rationnelle. Une autre dimension qui pour Laurent Pujol, constitue une condition *sine qua none* de la professionnalisation desdites organisations, s'attachant à leurs capacités d'accroître leurs ressources financières. Toujours selon lui, cette dimension économique vise théoriquement un objectif général de développement de l'organisation et d'adaptation à son environnement¹⁰⁰.

Pour Moncef Belkhayate¹⁰¹, ex-ministre (RNI) de la Jeunesse et du Sport, le processus de la professionnalisation du sport s'initie d'abord par une plateforme à la fois juridique et éducationnelle. Selon, Belkhayat, cette démarche vise à apporter l'éducation nécessaire à l'ensemble des acteurs de l'écosystème du sport. Dans le même élan, Mohamed Kaach¹⁰² pense que la professionnalisation des organisations sportives est avant un tout un processus d'ordre économique. Le processus de la professionnalisation n'est que la conversion ipso facto d'une organisation sportive à une entreprise, cherchant le profit économique comme finalité cardinale de son activité. Cette conversion témoigne de l'existence d'un écosystème sportif en expansion patente. De ce constat, il semble que les organisations sportives s'efforcent à diversifier leurs produits. Mais le produit le plus important de l'écosystème sportif est indubitablement le spectacle sportif. Son importance est indissociablement en fonction de l'acteur sportif, son éducation, sa culture et son système de valeurs.

Il faut rappeler que le spectacle sportif en tant qu'activité est le produit de la pluralité des actions entreprises par les acteurs du système sportif. Généralement, il n'y a point d'activité professionnel sans acteurs professionnels. Il n'y a point de spectacle sportif attrayant sans joueurs, entraîneurs, dirigeants, médias et infrastructures qui se doivent d'être tous professionnels.

⁹⁹ Mintzberg H, Le Management, Voyage aux cœurs des organisations, Editions d'Organisation, 1994, page 21.

¹⁰⁰ Pujol L. (1995) la crise des associations. Thèse de doctorat de sciences de gestions, université de Maine, p 235.

¹⁰¹ Entretien réalisé avec Monsieur Moncef Belkhayate, le 04/05/2012 à Casablanca.

¹⁰² Entretien réalisé avec Monsieur Mohamed Kaach, le 27/04/2012 à Rabat.

Le sport, une politique, une économie, une culture.

Aborder la politique à partir du sport ou bien le sport à travers le prisme de la politique, serait approcher une thématique qui atteste de contradictions indéniables tant au niveau de la terminologie dans ses deux acceptions scientifique et celle relevant du « sens commun ». Pour s'assurer de la véracité de cette postulat, il nous semble adéquat de procéder à une analyse épistémologique susceptible de nous permettre de saisir l'importance d'une étude scientifique qui tente de mettre la lumière sur l'imbrication de la politique avec le sport.

La limitation qui peut freiner notre démarche est celle relative à la multitude des postulats qui définissent le sport. Entre amateurisme et professionnalisme, loisir et performance, les définitions sont diverses et variées. Pis encore, chacun de ces concepts fait l'objet d'innombrables recherches. Fondateur de l'olympisme et fervent partisan de l'amateurisme, Pierre de Coubertin, définit ainsi le sport comme le « *culte volontaire est habituel de l'exercice musculaire intensif incité par le désir du progrès et ne craignant pas d'aller jusqu'au risque*¹⁰³ ». Pour Patrick Vassort, le terme « culte » dans cette définition, laisse apparaître un aspect religieux. Il poursuit et stipule que

¹⁰³ Pierre de Coubertin, pédagogie sportive, Paris, J. Vrin, 1972, p. 7.

ladite définition dissimule des aspects politiques transcendés par les rapports sociaux¹⁰⁴. De fait, il apparaît ainsi l'attachement d'un catholique à sa religion. Selon Schwank et Koch, le baron français, fut toujours en relation avec les représentants de l'Eglise catholique, en particulier dans le temps quand il commença son projet. Ce qui est marquant également c'est le fait que les déclarations cardinales de Coubertin sur le sport et l'Olympisme fut développées avec les représentants des Églises. A titre d'exemple, la devise olympique « Citius, Altius, Fortius », qui signifie, « Plus vite, plus haut, plus fort », fut formulée par le Dominicain¹⁰⁵ Henri Didon. Les deux auteurs rapportent aussi qu'à maintes fois de Coubertin fit référence dans ses discours et déclarations à sa réunion avec le pape Pie X, pour dire ainsi que ces conceptions portent bien la bénédiction du Pape. Au demeurant, Pierre de Coubertin fut soutenu par l'Eglise catholique dans la dissémination de ses idées¹⁰⁶. Cette révélation nous apporte un indice de fond en vue d'étayer les soupçons de Vassort quant aux aspects politiques occultes dans la définition de de Coubertin.

Pour ne citer que le baron français, Georges Magnane définit le sport comme une « *activité de loisir dont la dominante est l'effort physique, participant à la fois du jeu et du travail, pratiquée de façon compétitive, comportant des règlements et des institutions spécifiques et susceptibles de se transformer en une activité professionnelle*¹⁰⁷ ». Cette énonciation apporte de nouveaux éléments par rapport au postulat de Pierre de Coubertin. Ce qui peut nous sembler flatteur est justement la notion d'institution et le terme « professionnelle ». Sport professionnel ou activité professionnelle, comme le rapporte Magnane à juste titre, est une entité du système sportif, institutionnalisée, structurée en organisation et gérée de manières autonomes à

¹⁰⁴ Patrick Vassort, Football et Politique : Sociologie Historique d'une Domination, L'Harmattan, 2005, p. 22.

¹⁰⁵ Dominicain ici est un Ordre catholique, l'Ordre des Prêcheurs (O.P. - Ordo Prædicatorum) plus connu sous le nom d'Ordre dominicain est né sous l'impulsion de Dominique de Guzmán en 1215. En France, il s'organise en deux Provinces indépendantes : la Province de France et la Province de Toulouse. http://www.dominicains.fr/menu/nav_institut/Qui-sommes-nous.

¹⁰⁶ W. Schwank & A. Koch : Begegnung. Schriftenreihe zur Geschichte der Beziehung zwischen Christentum und Sport, (Série sur l'histoire de la relation entre le christianisme et des Sports), volume 5. Aachen 2005, p. 33.

¹⁰⁷ Georges Magnane, Sociologie du Sport, Gallimard, Paris, p. 81.

l'égard de tous pouvoirs ou autorités politiques. Mais au plus fort de sa volonté d'autonomisation, le choix, par le Comité International Olympique (CIO), de la ville d'Atlanta pour accueillir les Jeux du centenaire a aussi valeur de symbole. En préférant la capitale de l'Etat de la Géorgie, siège de Coca-Cola, l'un des principaux partenaires financiers du CIO, on ne pouvait désigner de manière plus forte le nouveau berceau de l'olympisme, aux antipodes des valeurs originelles¹⁰⁸. Une décision qui, selon son aspect patent, ne fut pas contestée. Les jeux olympiques de 1996 furent de prime rang aux niveaux organisationnels. Mais la latence que contient cette décision approuve les dislocations occultes entre le sport actuel et les valeurs qu'il porta.

Le sport un phénomène politisé

A travers l'Histoire de l'humanité, le sport fut toujours présent. Il a pu coexister avec tous les pouvoirs, faire partie de toutes les civilisations et s'adapter à toutes les religions. De même, les contradictions politique, économique et idéologique entre le capitalisme et le socialisme ne furent pas uniquement sportives. Le sport serait compatible pour les deux concepts. Il est élitiste est populiste, sélective et massificateur, individualiste et collectiviste, etc. Un amas d'ambivalences constituant l'essence d'un phénomène qui sera à la fois le moyen de pacification et d'euphémisation des tensions, ainsi que le déclencheur d'émotions perverses, de racisme, de xénophobie et de haine. De là, il n'est pas étrange de constater le fait que la politique s'intéresse de plus en plus au sport. D'où notre question problématique, à savoir : les liens supposés existant entre sport et politique ?

Au berceau du sport, les jeux olympiques furent une trêve immanquable d'apaisement et de réconciliation entre les tribus confrontées. Le sport fut l'outil diplomatique de ce retour à l'ordre. Vingt-sept siècles après, la première guerre mondiale annula la sixième édition des jeux olympiques modernes¹⁰⁹. Le sport perdit sa diplomatie. Il sera l'instrument d'une nouvelle politique. Un outil de propagande idéologique. Les jeux olympiques de Berlin de 1936 furent l'exemple limpide dudit outil. L'Allemagne Nazie

¹⁰⁸ Jean-Jacques Bozonnet, Sport et Société, Le Monde Edition, Marabout, 1996, p. 11.

¹⁰⁹ Moncef Elyazghi, Makhzanisation du Sport, Cas du Football, Nouvelle Imprimerie de la Réussite, Casablanca, Mai, 2006, p. 33.

usa des jeux pour répandre son idée fondée sur la hiérarchie raciale, que leur sportifs voulaient prouver à travers les compétitions. Pour Joseph Goebbels, intime accompagnateur d'Adolf Hitler, par exemple, les jeux furent ainsi une chance de diffusion inégale à travers l'Histoire du monde¹¹⁰.

Après la seconde guerre mondiale, le sport fut l'extension diplomatique du conflit « Est-Ouest ». Il devint le géniteur de sentiments nationalistes exacerbés, mais aussi une course à la victoire et aux médailles. Bien plus, il imagea par son caractère compétitif, les abyssaux conflictuelles entre les nations ; leurs systèmes sociaux, leurs idéologies, leurs ethnies, leurs religions et leurs cultures. Le pôle communiste considère ainsi le sport comme un élément vital et impassable en vue de maintenir la santé du peuple et le préparer pour le service militaire. Pour l'union soviétique, par exemple, le sport fut une estrade pontifiante pour étaler la puissance économique et politique de leur système social. Selon les deux écrivains soviétiques, Koton et Yadowich, par exemple, *«chaque nouvelle victoire est une victoire de la société soviétique et du système sportif socialiste. C'est une preuve irréfutable marquant la supériorité de la culture socialiste sur la culture des Etats capitalistes »*¹¹¹.

De ces faits, le sport fut érigé en catalyseur de sentiments nationalistes et d'appartenances identitaires. Le sport attira aussi l'attention *ad hoc* de l'Etat-nation. Instrumentalisé en filigrane. Le succès sportif, pour les Etats, comme fut pour l'Union soviétique a été synonyme du succès de son système. En sus, il façonna un imaginaire collectif et une conscience patriotique. En fait, les drapeaux et autres symboles nationaux furent toujours utilisées dans la totalité des manifestations sportives internationales. L'hymne nationale est jouée avant les matchs et les drapeaux sont levés lors des cérémonies olympiques. Une tradition que la Fédération Internationale de Football (FIFA) souhaite anéantir aux antipodes des valeurs nationalistes. Aux jeux olympiques de Moscow, la Grande-Bretagne fit l'exception et refusa que son hymne soit joué et son drapeau soit levé et ce, en signe de protestation contre l'invasion de l'Afghanistan¹¹². Le sport, ici, incarne la position d'une politique étrangère. De même,

¹¹⁰ Ididem, op cit..., p. 33-34.

¹¹¹ Lincoln Allison, *The Politics of Sport*, Manchester University Press, 1986, p. 40.

¹¹² Lincoln Allison, op...cit, p. 40.

l'abstention des États-Unis de participer aux jeux de Moscou a été un fait éminent. Il témoigne ainsi du fait que le sport soit trop « sérieux » pour être dissous dans la notion de compétition. Il est l'image d'un pays et l'ambassadeur d'un Etat. Dans cet ordre d'idées, Frédéric Bailleterie stipule qu'il ne faut jamais oublier que derrière les athlètes se profilent toujours des Etats, que glorifier les premiers c'est toujours acclamer et médailler le pays dans lequel ils ont été élevés, lui accorder un satisfecit, lui rendre un puissant hommage¹¹³.

Le sport, un marché expansionniste

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement consécutif du glacis soviétique, l'unification sportive du monde est devenue une réalité géopolitique incontestable dans le cadre de la stratégie d'expansion du capital financier multinational¹¹⁴. Formellement, le sport, en plus de son aspect politique, s'imposa comme un vecteur de positionnement et d'essor économique. Droit de retransmission, sponsoring, merchandising, le sport conquis le marché économique, le sport créa son propre marché. Entre l'économique et le politique, l'éclosion d'un marché économique sportif serait relative aux systèmes politiques des Etats. Pour Jacques Attali, le marché mondial ne peut fonctionner correctement sans un état de droit mondial, que l'état de droit ne peut être appliqué sans Etat, et qu'un Etat, même mondial, ne peut perdurer s'il n'est pas réellement démocratique¹¹⁵. L'anéantissement des Etats socialistes, fut-il l'un des éléments façonnant l'expansionnisme sportif.

En outre la mondialisation de l'image et des marchés économiques multiplieront le poids économique du sport. Selon les analyses de Wladimir Andreff, le marché du sport représente 3% des échanges mondiaux soit 500 milliards d'euros, c'est la 3^e activité légale après le marché des armes et de la drogue. Il se place devant celui du pétrole et de l'automobile. Les seules ventes d'articles sportifs sont estimées à 182 milliards d'euros en 2006, à 278,4 milliards d'euro en 2007. Les États-Unis concentrent à elle

¹¹³ Frédéric Bailleterie, Les Arrière-pensées Réactionnaires du Sport, Quasimodo - n° 1 « Sport et nationalisme », octobre 1996, Montpellier, p. 19-25. P 21-22.

¹¹⁴ Jean-Marie Brohm, La Tyrannie Sportive : Théorie Critique d'un Opium du Peuple, Beauchesne Editeur, 2006, p. 9.

¹¹⁵ Jacques Attali, Qui Gouvernera le Monde ?, Fayard, 2010, p. 20.

seule, 42% du marché mondial. Le même auteur poursuit son analyse et fournit les estimations suivantes de la mondialisation du sport en 2004 : marché mondial des biens et services sportif : 500 à 600 milliards d'euros, marché mondial du football : 250 milliards d'euros, marché mondial des articles sportifs : 150 milliards d'euros¹¹⁶. Des chiffres mirobolants, approuve que le sport est extrêmement inhérent pour ne pas le prendre au sérieux.

Le sport, entre culture et contre-culture

En tout état de cause, l'Etat incarne le pouvoir. Ce dernier est indispensable pour la permanence du groupe social. Pour que ce dernier adhère continuellement à l'idéologie de l'Etat, il faudrait qu'il le considère comme légitime politiquement. C'est-à-dire que l'Etat doit mener une politique plus ou moins conforme aux aspirations profondes du peuple. L'adhésion du groupe ne peut se maintenir longtemps par la seule force brutale ; il lui faudrait aussi et surtout un élément psychologique, affectif¹¹⁷. Un élément qui a l'habileté à associer des hommes et des femmes, nonobstant, leurs différences, leurs couleurs de peau, leurs Histoires, leurs mémoires. L'idéologie ne trouvera point mieux que le sport. Un fragment de la culture des hommes, le géniteur d'une culture nouvelle. Une culture qui ne cesse d'être consommée, une culture qui ébranle les émotions, une culture chauvine qui alimente la haine, le racisme, la xénophobie. Une culture qui fait mal, blesse et tue. Une culture inhumaine, une contre culture. Mais en quoi le sport est-il responsable de tout cela ? Ne serait-il pas le miroir de notre société ?

Pour Jean-Marie Brohm, une société dominée par la passion sportive est une société taraboussée par le vide, l'ennui, l'aliénation et l'abrutissement populiste. En s'extasiant devant les passions sportives – malgré leurs « regrettables déviations » – les idéologues confortent ainsi, consciemment ou non, une société régie par la chloroformisation industrielle des consciences, une société qui distille en masse pseudo événements, spectacles dérisoires et faux besoins. « *Se détendre, s'amuser, agir et consommer conformément à la publicité, aimer et haïr ce que les autres aiment et haïssent, ce sont pour la plupart des faux besoins* ». Toujours selon le même auteur, le

¹¹⁶ Youcef Fates, Sport et Politique en Algérie, L'Harmattan, 2006, p. 12.

¹¹⁷ Mohamed Ghomari, Traité de Science Politique, Tome II, L'Etat, 2008, p. 31.

sport est l'exemple type de ces faux besoins inculqués, médiatisés, imposés par tous les appareils idéologiques de la société capitaliste contemporaine. Le sport est surtout un fantastique facteur de mimétisme, d'identification collective, de grégarisation, un véhicule totalitaire de ce que Spinoza appelait autrefois « l'opium du vulgaire », que l'on nommerait aujourd'hui la doxa de la foule. Les circes, loin d'être d'inoffensives distractions populaires, sont en tous temps et en tous lieux des instruments de manipulations politiques de masses, de puissants vecteurs de contrôle social. « *Le sport devient alors instrumentum regni, ce que d'ailleurs il n'a pas cessé d'être au cours des siècles. C'est évident : les circes canalisent les énergies incontrôlables de la foules* »¹¹⁸.

En revanche, il nous semble que la réflexion de Brohm, s'impose comme un postulat déterministe et dogmatique. L'auteur énonce qu'il n'est point de choix individuels. Le sport s'impose comme tel à l'individu, et la réaction qu'il manifeste ne fut que l'expression informelle de son aliénation. Un intégrisme patent, qui réduit les sportifs, pratiquants ou sédentaires à des artefacts qui subissent la manipulation et le contrôle, et que leurs comportements n'est que des actions antérieurement pensées par les appareils idéologiques. Certes, il n'est pas question de songer naïvement que le sport est intégralement aux antipodes des postulats précédents. La pratique sportive est aussi un moment d'épanouissement et d'émancipation, un moment de méditation et d'introspection, un moment de divertissement et d'amusement. Une passion saine, intelligente et porteuse de message positive. L'Histoire témoigne que Didier Drogba, capitaine de l'équipe ivoirienne de football, après la qualification de son équipe aux phases finales de la coupe du monde des nations, regarde la caméra en face et s'exprime en ces termes : « *Ivoiriens, ivoiriennes, du nord au sud, de l'est à l'ouest... vous nous aviez promis que si on se qualifiait... Un beau pays comme la Côte d'Ivoire ne peut pas sombrer dans la guerre comme ça... Pardonnez déposez les armes. On se met à genoux (les joueurs s'agenouillent)...* ». Pour le président Laurent Gbagbo, Drogba est une valeur de l'unité nationale¹¹⁹. Le sportif ici est un héros, un pacificateur

¹¹⁸ Jean-Marie Brohm, *La Tyrannie Sportive : Théorie Critique d'un Opium du Peuple*, Beauchesne Editeur, 2006, p.218-219.

¹¹⁹ Aghi Bahi and Gadou Dakouri: *football et politique dans la côte d'ivoire en crise*, African Sociological Review volume 13, N° 2, 2009, p. 2-15. P 4.

hors du commun. Un fait qui nous exhorte à énoncer que la construction des mythes vivant a toujours été l'apanage des régimes politiques basés sur le culte de la personnalité¹²⁰.

Entre violence et pacification, libération et aliénation, aimer et haïr, unir et cloisonner, le sport porte toutes les ambivalences humaines. Sur la forme de la citation pascalienne, on peut dire, que le sport a ses raisons que la raison ne connaît point.

De la pratique sportive à la politique, de la politique à l'économique, les deux dimensions résultent d'une culture pour nous engendrer une nouvelle culture. Le Maroc est aussi concerné, son sport est en perpétuel changement, développement ou régression ? Une question légitime à laquelle on va essayer de répondre en analysant le contexte politique, économique et socioculturel o* évolue le sport au royaume. Tout cela pour pouvoir savoir si le Maroc est réellement prêt pour professionnaliser son sport ou non ?

Le sport au Maroc, entre culture et acculturation.

Au Maroc, sport et politique ont toujours fait bon ménage. En 1968, par exemple, le Maroc refusa la participation de son équipe nationale de football aux jeux olympiques de Mexico. La décision fut prise parce que l'équipe nationale devait affronter l'équipe d'Israël dans les phases de groupe. Dans le même sens, le Maroc appuya ses décisions de sa politique étrangère dans la quasi-totalité des manifestations sportives internationales¹²¹. Mais ces faits seront-ils les seules interrelations existantes entre le sport et la politique au royaume ? Une question complexe, abyssale, qui, en sus du prisme bipolaire entre la politique et le sport.

La réponse à cette question nécessitera une immersion intellectuelle aux ancrages culturels de la société marocaine, de la famille marocaine et singulièrement de l'individu marocain. C'est à ce stade d'analyse que la réponse à cette question trouvera sens et essence. Inéluctablement aussi, et à travers cette réponse, on pourra situer la place du

¹²⁰ Fabien Olier, Henri Vaugrand, L'Intégrisme du Football : Berceau d'Inhumanité, L'Harmattan, 2002, p. 80.

¹²¹ Moncef Elyazghi, Makhzanisation du Sport, Cas du Football, Nouvelle Imprimerie de la Réussite, Casablanca, Mai, 2006, p. 95.

sport dans la société marocaine et dans la conscience collective des Marocains. Dans cette optique, et sans prétendre répondre à la dite question, qui à notre sens nécessite une étude anthropologique de grande envergure. Notre apport scientifique sera d'illuminer, en fonction de quelques faits historiques, de produire une réflexion qui nouera un lien entre le professionnalisme en tant que mode de régulation, et le contexte politique, économique et socioculturel ou le sport évolue et se développe.

Pour cette fin, il serait pertinent de reprendre l'analyse de l'Histoire du sport marocain. Il est vraisemblable que le sport moderne fut une importation coloniale. La pratique sportive au Maroc fut caractérisée par les jeux traditionnels. Cela ne fut plus pérennisé. L'autorité coloniale interdit la pratique desdits jeux en raison de leur caractère militaire. Toujours dans ces décisions discriminatrices envers les citoyens Marocains, l'autorité coloniale française les proscrit de constituer des associations sportives¹²². En revanche, à Tanger, l'administration internationale permit la constitution de la première association sportive marocaine en 1918. L'association qui porta le nom d' « Association du Maroc », en concertation avec l'association « Al Hilal », érigée en 1926, firent des visites clandestines aux villes du littoral, notamment Rabat et Casablanca. Leurs missions étaient de correspondre avec leurs confrères et leurs exposer leurs expériences associatives et sportives au niveau théorique et organisationnel.

Progressivement, le sport marocain lutta pour son autonomie, toujours sous la suspicion de le transformer en un vecteur actif de nationalisme. En 1923, Raymond Poincaré, ministre des Affaires étrangères accueillit avec enthousiasme l'idée d'accorder l'autonomie sportive au Maroc et à la Tunisie. Cette attitude s'expliquait évidemment par des préoccupations politiques supérieures. En l'occurrence, contrer la prépondérance de l'Angleterre qui avait fait admettre ses dominions et sa colonie de l'Inde au sein d'instances internationales comme la Société des Nations et le Comité International Olympique. En proposant le Maroc et la Tunisie, Raymond Poincaré espérait rétablir l'équilibre¹²³.

¹²² Abdelah Rochd, L'Histoire du Sport au Maroc 1912-1998, 3^e Edition, Imprimeries Somagramme, p. 16.

¹²³ Bernadette Deville-Dantheu, Le Sport en Noir et Blanc, Du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965), L'Harmattan, 1997, p. 94.

Cette décision ne fut pas sans conséquences. En 1934, l'association « Al Hilal » fut interdit de toutes activités. Le motif fut en raison de ses positions nationalistes. Un indice de fond imageant l'usage du sport pour des raisons purement politiques. Dans ce sens toujours, les Marocains pratiquants dans les associations sportives françaises se proliférèrent, mais conséquemment, l'autorité coloniale répliqua avec de nouvelles restrictions. Elle façonna des lois imposant l'augmentation du nombre des joueurs français appartenant essentiellement aux équipes de football¹²⁴. Bon gré mal gré ces décisions compressives, la mouvance sportive marocaine ne cessa d'accroître. Et donna lieu à un vrai militantisme sportif. Pour s'opposer aux associations françaises, les associations sportives marocaines portèrent des noms relevant d'une culture nationalise et patriotiste. A titre d'exemple, on cite, Wydad Al Ouma, Raja Achaab, Al fath, Al Amal, Alam Ar-rif, An-nasr¹²⁵...

Cette expansion sportive s'articula de manière encore plus sérieuse autour de l'action politique. Dans cet élan, la « ligue libre du football » vit le jour. Constituée par des notables militants. En deçà de leurs missions sportives, les nouveaux dirigeants du football national visèrent l'effusion de l'idéologie nationaliste et, par ailleurs, d'élire de nouveaux candidats dans l'organisation de résistance intitulée « le mouvement national ». Il faut rappeler que les dirigeants et les joueurs furent tous des bénévoles. Mais ce qui est marquant à l'époque c'est que Abderrahmane El Yousfi fut un membre au sein du comité de direction de la ligue. Secrétaire générale de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) et premier ministre du premier gouvernement d'alternance, Abderrahmane El Yousfi eu un penchant patent pour la chose sportive. Dès lors, il serait intéressant de s'étaler sur la place qu'occupa le sport durant son mandat gouvernemental.

Somme toute, le sport au Maroc colonial entraîna une nouvelle forme de Résistance contre les colons. Cette idée a été reprise à des fins politiques sous des ères patriotiques par Mohammed Ouzine, actuel ministre de la Jeunesse et du Sport, stipule devant les députés de la région de Nador, « *qu'une équipe qui ne porte pas les*

¹²⁴ Abdelah Rochd, op...cit, p. 16.

¹²⁵ Abdelah Rochd, op...cit, p. 33.

couleurs de son pays, lui serait difficile de les défendre », et poursuit « *qu'aujourd'hui il n'est plus question de jongler avec les sentiments des Marocains, et que chaque Marocain ne peut pas contrôler ses émotions à chaque matchs de l'équipe nationale, franchement en regardant l'équipe national entrain de jouer c'est nos cœurs qui sont entrain de brûler* »¹²⁶. Une déclaration qui peut résumer l'usage que font encore les politiciens d'une culture nationaliste afin de nourrir des valeurs patriotiques visant à terme à renforcer l'adhésion populaire des Marocains à leurs dirigeants.

Eu égard de tous les éléments cités précédemment, on peut fournir un postulat explicatif susceptible d'imager la réalité de la gestion sportive actuelle. De prime abord, le sport est une activité étrangère à la culture marocaine. Sa pratique fut élitiste et contournée par un puritanisme institutionnel et organisationnel. Graduellement, les classes populaires s'ouvrirent sur la pratique sportive et devint une nouvelle forme de militantisme nationaliste. Le sport marocain commença à s'appropriier son autonomie . Par ailleurs, les associations sportives devinrent de véritables organisations clandestines de la Résistance. Conséquemment, les acteurs du sport national, en sus de leurs notabilités politiques et intellectuelles, possédèrent une légitimité populaire.

D'un autre côté, la pratique sportive fut un chemin facile pour assurer une vie meilleure. Les meilleurs joueurs nationaux se virent naturalisés et jouèrent sous les couleurs françaises. Ces joueurs furent de vrais professionnels, gagnant bien leur vie. Ce fut le cas de Laarbi Ben Mbarek, Abderrahmane Belmajdoub, Mustapha Batach et encore bien d'autres.

De là, il nous semble que la perception qu'avaient les Marocains du sport fut dichotomique. D'une part, des sportifs nationalistes qui pour eux la prépondérance de la pratique sportive ne fut que dans le message galvaniseur qu'elle peut véhiculer. D'autre part, des sportifs qui jouaient sous les couleurs de l'ennemi juré et qui dessinèrent l'image d'un eldorado facile à atteindre. Le jeu devint une chose sérieuse, un appât pour assurer une vie meilleure.

¹²⁶ <http://hespress.com/videos/55555.html>

En substance, si on veut gloser la culture sportive marocaine de l'époque. Il s'agissait d'abord d'une culture nationaliste transposée à travers la pratique sportive, une acculturation nouvelle, influencée par une perception européenne distractive et lucrative.

Le despotisme sportif

Après son indépendance, le Maroc s'est engagé à réguler son secteur sportif. Cela fut le cas à travers l'instauration d'une armada de structures organisatrices¹²⁷. Mais de la précarité politique et social ou succombait le pays résulta une gestion artisanale voué à des pratiques tranchant avec les valeurs de la fraternité, de la transparence et de l'égalité. Abdelatif Naja, sociologue du sport, estime que la manière dont les structures sportives furent gouvernées n'est que le reflet véridique du contexte politique de l'époque. Mais ce qui peut être pathétique c'est que la plupart de ceux qui ont vécu cette expérience du sport comme arme de combat contre le colonialisme ont cherché par la suite à la monnayer et à en tirer le plus de profit possible¹²⁸. De son côté Abdallah Rochd énonce que cette autocratie peut être exemplifiée dans le cas où tout joueur se vit contraint d'accepter son transfert à une autre équipe nationale ou étrangère. Pour le dirigeant marocain, ce transfert représenta l'objet d'une opération purement commerciale qui se négocie dans l'obscurité et sans la connaissance du joueur concerné¹²⁹. Dans un autre registre, pour sa première titularisation, Mohamed El Hazzaz gardien de but de l'équipe nationale et du Maghreb Association Sportive de Fès (MAS), raconta qu'après le match, il fut sollicité par un des dirigeants du MAS qui lui donna une somme d'environ 80 dh. La réaction du gardien fut ipso facto explicite en face de cette adulation en répondant en ces termes : « *vous donnez de l'argent dans le football ?* »¹³⁰. Le soubresaut d'El Hazzaz est limpide, l'amateurisme régna le système sportif marocain. Un amateurisme esclavagiste, aliénant et élitiste. Des qualificatifs qui

¹²⁷ Mohamed Kaach, De la Gouvernance au Management Entrepreneurial, La Gouvernance Sportive au Maroc, p. 31.

¹²⁸ Abdelatif Naja, Les Dignitaires du Sport : Une Autocratie Vieillissante aux Relents Mafieux, Revue Illisio, N° 6/7, Printemps 2010, p. 5-6.

¹²⁹ Abdelah Rochd, op...cit, p. 40.

¹³⁰ Entretien avec Belaid Bouimid, fait le 28/04/2012, à Casablanca.

s'inscrivent aux antipodes des valeurs de de Coubertin. Mais qui résument à grands traits la culture sportive de l'époque.

Au fur et à mesure, le Maroc ressentit le besoin d'inventer un élément psychologique ayant le pouvoir d'unir les foules, de contrôler la jeunesse et de créer un bonheur éclipsant tous les marasmes du quotidien d'un modeste marocain. On ne put trouver mieux que le sport et son corollaire le football. Cela peut expliquer l'engagement du Maroc dans l'organisation des manifestations sportives régionales et continentales, dans une période marquée par une récession accrue et l'application du plan d'ajustement structurel (PAS) à l'économie marocaine. Tous ces faits nous incitent à conclure que l'organisation de ce nombre de manifestations sportives fut une décision politique prise dans un contexte social en mouvance populaire. Il fallait un outil qui pouvait contenir toutes les décharges émotionnelles du populo. Un vrai instrument d'intégration politique et d'homogénéisation sociale.

En parallèle, le parrainage s'impose comme une solution pour réformer le football national. Cette intervention consistait en fait à ce que toutes les sociétés publiques financent les clubs du championnat national. Pour Najib Senhaji, ancien dirigeant du Raja de Casablanca, le parrainage fut une faux-stratégie de réforme. Primo, parce que seule les équipes ayant à leurs têtes des hommes de pouvoir peuvent bénéficier des subventions des sociétés publiques. Secundo, la gestion de ces donations a été irrationnelle. Pour preuve le fait que plusieurs équipes après l'arrêt desdites subventions voient leurs ressources s'effriter¹³¹.

En guise de conclusion de ce chapitre, on peut affirmer que tous ces faits antérieurement cités, permettent de situer le sport à travers ses différentes dimensions. En partant du culturelle, du politique et de l'économique, l'opacité des maux qui hantent le sport national s'avère plus intellectuellement plausible. A cet égard, certains considèrent que le professionnalisme fut, avant tout, un état d'esprit, une culture. De notre côté, il nous semble que l'amateurisme, le clientélisme, l'oligarchie ou se développait le système sportif national dominant encore les esprits de ses acteurs. Un président nommé, un bureau fédéral constitué dans l'obscurité et la confidentialité et

¹³¹ Entretien avec Najib Senhaji, fait le 17/03/2012, à Casablanca

une communication presque absente. Au vu de ces conditions, on se demande réellement si le Maroc est prêt ou pour professionnaliser son sport ?

C'est qu'en 1980, lors des premières assises nationales du football, que le projet de la professionnalisation fut proposé comme une solution visant la réforme du football national¹³². Pour instaurer son premier championnat professionnel le Maroc a attendu un peu plus de trois décennies avant de passer à l'acte. Pour Abderrahmane El Bakkaoui, président de l'organe de première instance au sein de la FRMF, ce retard était dû au désengagement des clubs à se soumettre aux règlements du professionnalisme. Certes, un prétexte véridique, mais qui reste à la fois partiel et partial. Partiel, parce que le processus de la professionnalisation comme on l'a pu

¹³² Entretien avec Abderrahmane El Bakkaoui, réalisé le 09/04/2012 à Rabat.

appréhender antérieurement, nécessite la concertation de tous les acteurs sportifs et politiques notamment. Partial, parce que la justification d'El Bakkaoui épargne l'Etat et la FRMF de toute responsabilité.

Dans cette perspective, la présente partie s'articulera autour de deux éléments inhérents au projet de la professionnalisation du football national. De prime abord, l'approche étatique sera notre matrice de base. En d'autres termes, on va essayer de relever les indices qui démontrent l'intérêt de l'Etat à professionnaliser le sport national marqué par la prédominance de l'amateurisme. Concrètement, on se pose la question de savoir dans quelle mesure l'Etat œuvre-t-il réellement ou non à la professionnalisation du sport national ?

Dans la seconde partie de notre réflexion, il nous semble pertinent de remettre en question les mesures entreprises par la FRMF visant à ériger le premier championnat de football professionnel. Ce qui peut nous interpeler à ce niveau d'analyse c'est le fait que le premier championnat professionnel soit marqué par des tergiversations et des soubresauts d'un genre particulier. On peut en citer par exemple : recrudescence de la violence dans les stades, entraves financières, menaces de boycott, problèmes de programmation des rencontres, décisions disciplinaires controversées, etc. Il semble ainsi que l'amateurisme coule toujours dans les veines du football national. De là, moult questionnements peuvent surgir, à savoir :

- s'agit-il d'un cahier de charges incompatible avec la réalité des clubs marocains ?
- Serions-nous devant un vide juridique dans la nouvelle loi destinée à l'éducation physique et aux sports ?
- L'environnement politique, économique et socioculturel de certains clubs est-il propice ou non pour leur professionnalisation ?
- Tout simplement, le football national souffre-t-il d'une carence de ressources humaines compétentes et professionnelles ?

L'Histoire du sport marocain peut être scindée en deux périodes bien distinctes. Deux règnes, deux Rois et deux approches dissemblables. Irréfutablement, les deux monarques avaient suscité un intérêt probant pour la mise à niveau du sport national. Néanmoins, pendant le règne du feu Hassan II, la gestion du secteur sportif fut très controversée. A titre d'exemple, le financement a été administré sous forme de donation et/ou de prodigalité. Ces subventions sélectives auraient privilégié des clubs et des fédérations au détriment d'autres. Par ailleurs, faut-il le rappeler, les discours royaux ne contiennent ni vision stratégique ni approche opérationnelle relatives à la professionnalisation du sport national amateur¹³³.

Vu sous cet angle, il faut rappeler que notre investigation se focalise surtout sur les mesures de l'Etat visant à promouvoir le sport national via notamment sa professionnalisation. On n'envisage pas de prendre compte dans cette étude la période du Roi Mohamed VI. Dans ce sens, il nous semble intéressant de projeter la réflexion sur les approches gouvernementales destinées au secteur sportif, depuis le gouvernement « d'alternance » d'Abderrahmane El Yousfi, jusqu'au gouvernement d'Abdelilah Benkirane.

Pour son mandat gouvernemental, on attendait de l'ancien dirigeant de la « ligue libre du football », – première instance sportive marocaine sous l'autorité coloniale – une transmutation dans l'approche gouvernemental vis-à-vis du secteur sportif. Et pourtant, Abderrahmane El Yousfi, premier ministre du premier gouvernement « d'alternance » n'a fait que cautionner la dévalorisation du sport comme étant l'un des enjeux majeurs du royaume. Et ce, malgré les critiques et les déclarations farouches du parti du premier ministre concernant la gestion de la chose sportive le temps où il a été membre de l'opposition (Istiqlal, USFP, PPS, OADP). Lors de sa première déclaration gouvernementale, le 17 avril 1998, l'ancien premier secrétaire de l'USFP, s'est contenté d'appréhender le sport dans un paragraphe étriqué qui ne s'est fondé sur aucun chiffre et ou programme d'action dans le cadre du service du sport national¹³⁴. Son discours a traité la question en ces termes : « *Le gouvernement va œuvrer pour la promotion*

¹³³ Entretien avec Moncef Lyazghi, réalisé le 22/02/2012 à Rabat.

¹³⁴ منصف اليازغي. رسالة لنيل الدكتوراه في العلوم السياسية والقانون الدستوري. جامعة الحسن الثاني. 131 و 132 ص. الموسم الدراسي 2010-2011، ص 131 و 132

d'une stratégie nationale pour le développement du sport, ainsi que pour le développement des infrastructures sportives. Le gouvernement assurera les initiatives publiques et privées, visant la promotion du sport au niveau national en concertation avec les collectivités locales, les conseils régionaux et les régions ». Un discours vain, simpliste et générique, qui ne fut pas plus qu'une déclaration d'intentions.

La deuxième déclaration d'Abderrahmane El Yousfi a été présentée le 13 janvier 2000 suite au remaniement de son gouvernement. Cette fois ci, l'ancien premier ministre, stipula que le gouvernement avait alloué une somme d'argent qui dépasse les cinq milliards de dirhams pour la construction et le réaménagement des infrastructures sportives dans le but de consolider les chances du Maroc d'organiser la coupe du monde des nations du football de 2006. Un événement qui selon lui aura un impact positif sur les entreprises marocaines et, par conséquent, sur l'employabilité¹³⁵. Une déclaration qui n'a fait qu'approuver solennellement une volonté royale, loin de faire l'objet d'une stratégie gouvernementale. Par ailleurs, il faut rappeler que la seule décision relative au développement du sport a été celle de la création d'un diplôme d'Etat d'entraîneurs sportifs spécialisés. Selon le bulletin officiel N°5056, du 14 novembre 2002, l'Institut Royal de la Formation des Cadres pour la Jeunesse et des sports (IRFC) assurera la mission de formation pour l'obtention dudit diplôme¹³⁶. Mais aucune formation n'a été faite. De fait, le décret ne sera point concrétisé en termes d'actions.

Après le départ du gouvernement El Youssfi, la déclaration gouvernementale de Driss Jettou, le 21 novembre 2002, fut brève et s'est limitée à annoncer la volonté du nouveau gouvernement à changer la politique du secteur sportif. Jettou s'est exprimé en ces termes : « *nous voudrions améliorer les résultats de nos sportifs dans les manifestations régionales et internationales, et cela dans les diverses disciplines sportives* ». Les trois déclarations qui vont suivre attestent de la naissance d'une nouvelle approche destinée au développement du secteur sportif¹³⁷.

¹³⁵ Moncef Lyazghi, op...cit, p. 131-132.

¹³⁶ Bulletin officiel N°5056, du 14 novembre 2002.

¹³⁷ منصف اليازغي. رسالة لنيل الدكتوراه في العلوم السياسية والقانون الدستوري. جامعة الحسن الثاني. الدار البيضاء. الموسم الدراسي 2010-2011، ص 139 و 140

Huit mois après sa déclaration gouvernementale, l'ancien premier ministre Driss Jettou, avait défendu l'attachement du sport à son ministère sous couvert d'un secrétaire général. Cependant, le 10 juillet 2003, le technocrate déclare au conseil des députés, que « *le gouvernement vise à renforcer les infrastructures sportives existantes, et ériger d'autres à Tanger, Marrakech et Agadir qui sont en cours de constructions, dans le cadre de la candidature de notre royaume pour accueillir la coupe du monde des nations du football de l'année 2010* ». Au cours de la même déclaration, Driss Jettou, a souligné l'engagement du gouvernement qui visait la construction de 1 000 terrains omnisports, en sus d'aménager et d'établir 500 maisons de jeunes¹³⁸.

Malgré ces déclarations et les efforts des responsables, le Maroc n'a pas eu le privilège d'organiser la coupe du monde. Le premier ministre a renouvelé son engagement, le 23 Mai 2005, en déclarant ceci : « *la construction des grands complexes sportifs se poursuivra à Tanger, à Marrakech et à Agadir. Le gouvernement est sur le point de signer des contrats avec quelques fédérations sportives pour l'instauration et l'aménagement des équipements sportifs existants, réformer les statuts et les règlements des fédérations, mobiliser les ressources financières afin de créer et moderniser les instituts de la formation sportive, en essayant aussi d'améliorer la participations des équipes nationales et des champions marocains dans les compétitions et les manifestations internationales et finalement afin de créer les conditions propices pour la professionnalisation de la pratique sportive* »¹³⁹.

Lors de sa dernière déclaration du 12 juillet 2006 devant le conseil des conseillers, Driss Jettou renouvela l'engagement du gouvernement envers le sport national. Il déclara en ces mots : « *on a pu commencer le projet avec la fédération royale marocaine de football par la signature d'un contrat-programme, avec une enveloppe financière de 280 millions de dirhams. Prochainement, on va œuvrer pour signer des contrats-programmes avec la fédération royale marocaine d'athlétisme et la fédération royale marocaine du Tennis, et que notre objectifs sera par la suite de s'étaler sur d'autres fédérations* »¹⁴⁰.

¹³⁸ Moncef El yazghi, op...cit, p. 139-140.

¹³⁹ Moncef El yazghi, op...cit, p. 139-140.

¹⁴⁰ Moncef El yazghi, op...cit, p. 139-140.

En parallèle, le gouvernement a approuvé le décret N°2.04.359 pour la modification des statuts principaux de la FRMF¹⁴¹. La modification concernait les articles 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 16 et 24 desdits statuts. Il importe d'énoncer que parmi les modifications qui découlent en aval avec le projet de la professionnalisation précédemment cité, la constitution d'un championnat de haut niveau dénommé « championnat d'élite », incluant les équipes concourantes dans la première et la deuxième division.

En substance, on peut apercevoir d'après les faits analysés, qu'une prise de conscience de refondre la gestion du secteur sportif avait pris forme. Ce qui peut s'avérer révélateur est que les mesures entreprises suivent des étapes graduelles. D'abord, on assista à la construction d'équipements sportifs de grande envergure, la signature des contrats-programmes avec les fédérations sportives, notamment celle du football. La modification des statuts principaux de la FRMF pour constituer une plateforme institutionnelle susceptible d'assurer la transition vers une pratique professionnelle répondant à des conditions encore plus favorables.

Et finalement, l'objectif est de pouvoir inciter les fédérations à s'investir dans la formation du capital humain. Ceci dit, le gouvernement Jettou a été le géniteur en termes d'actions du processus de la professionnalisation du sport national. Pour appuyer notre déduction, notre approche consiste à remettre en exergue la réflexion conceptuelle articulée autour du processus de professionnalisation.

Substantiellement, la politique gouvernementale nécessitait un remaniement institutionnel et économique. Ce qui nous renvoie vers la modification du système sportif, en tant qu'un cheminement vers la professionnalisation. Toutefois, la formation et les mesures éducationnelles s'attardent sur l'amélioration cognitive de l'acteur. Ce qui sera déterminant dans le changement de ses actions. Les deux exemples nous incitent à scinder le processus en deux conceptions. D'abord, les modifications ou les promulgations de nouvelles lois, de nouveaux décrets, ou l'imposition de nouvelles obligations. Ce que l'on pourrait nommer ici ; une réforme verticale. De l'autre côté, où on est plus dans la sphère éducationnelle, on compte investir dans le changement des

¹⁴¹ Bulletin officiel N°5206, du 14 Avril 2004.

perceptions et des mentalités. Ce que l'on peut désigner ici par ; une réforme transversale.

En tout état de cause, l'intervention du gouvernement de Driss Jettou, n'est que l'embryon dans le cheminement du processus de la professionnalisation. De fait, on peut s'interroger sur la continuité du projet. Pour Abbas El fassi, successeur de Driss Jettou à la tête du gouvernement, la déclaration gouvernementale qu'il exposa le 24 et le 25 octobre 2007 devant les députés au parlement avait marqué une nouvelle régression de la place du sport dans la politique de l'Etat. Contrairement aux secteurs de l'habitat, du tourisme ou de l'énergie, la partie du secteur sportif n'a point de chiffres. Pour son contenu, le secrétaire général du parti Istiqlal tomba dans la redondance, en déclarant ceci ; « *œuvrer pour des réformes des organisations sportives et leurs systèmes de gestion* » et « *améliorer les participations des équipes nationales et des champions Marocains dans les compétitions et les manifestations internationale* », la déclaration gouvernementale a été une fois encore intentionnelle.

Ce qui a caractérisé le mandat d'Abbas El fassi c'est la réaction de l'institution royale suite aux résultats funestes des équipes nationales dans les diverses manifestations sportives, notamment les jeux olympiques et la coupe d'Afrique des nations de football (CAF). La lettre royale destinée aux assises nationales des sports, tenues le 23 octobre 2008 à Skhirate, a présenté un véritable diagnostic du sport marocain. En voici un extrait de cette lettre qui met le point sur les défaillances du mode de gouvernance du sport national : « *Nonobstant la multitude des défaillances qui y ont conduit, la situation inquiétante que connaît notre sport national est imputable à des carences majeures qui exigent une révision du mode de gouvernance en vigueur actuellement dans la gestion des fédérations et des clubs. Il faut également veiller à l'adaptation du cadre juridique aux développements observés dans ce secteur, ainsi qu'à la formation, l'encadrement, le règlement du problème de financement et la mise en place des infrastructures sportives nécessaires. Il est donc impératif d'élaborer une stratégie nationale multidimensionnelle pour remettre d'aplomb ce secteur vital* »¹⁴². Il importe de rapporter

¹⁴² Lettre royale assignée aux assises nationales des sports, le 23 octobre 2008, Skhirate.

qu'après la lettre royale présentée par le conseiller royal Mohammed Moatassim, le premier ministre Abbas El fassi a refusé de faire part de son discours déjà préparé¹⁴³.

Concernant le projet de la professionnalisation du sport marocain, la lettre royale se voulait incisive et limpide : « *La situation paraît encore moins reluisante quand on songe au modèle d'organisation de la pratique sportive dans notre pays, modèle qui repose sur une multitude d'acteurs, souvent non coordonnés, fonctionnant sur un schéma de type associatif, et essentiellement selon les règles du volontariat et de l'amateurisme* »¹⁴⁴. Partant de là, l'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports, Nawal El Moutawakil, a exposé la vision 2020 pour le développement du sport national. La championne olympique a reconnu l'absence d'une stratégie claire pour développer le sport professionnel. Ce constat indubitable m'incite à s'interroger sur les mesures d'actions envisagées pour mener à terme le processus de professionnalisation.

A travers son approche visant la professionnalisation du sport national, l'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports s'est contentée de nous présenter les axes suivants¹⁴⁵ :

- Instaurer un cadre juridique pour les sportifs professionnels ;
- Développer des opportunités de reconversion professionnelle des athlètes ;
- Créer un fond de soutien pour le sport professionnel ;
- Favoriser l'émergence de quelques clubs compétitifs sous la forme de sociétés sportives ;
- Alléger les surcoûts occasionnés au passage au statut professionnel, sous forme d'exonérations fiscales.

Cependant, la stratégie n'est pas assez précise et détaillée concernant les plans d'actions desdits axes. De plus, aucune loi concernant l'instauration et la réglementation du sport professionnel n'a été présentée au Parlement. Les

¹⁴³ Entretien avec Moncef Lyazghi, réalisé le 22/02/2012 à Rabat.

¹⁴⁴ Lettre royale assignée aux assises nationales des sports, le 23 octobre 2008, Skhirate.

¹⁴⁵ Stratégie nationale du sport, Assises nationales des sport, 24-25 octobre 2008, Skhirate.

responsables se sont limités à l'approbation du décret N°2.08.546 apparu dans le Bulletin officiel N°5684, du 11 novembre 2008, destiné à l'instauration d'une société anonyme, visant la réalisation et l'aménagement des équipements sportifs¹⁴⁶.

En revanche, il fallait attendre le mandat de l'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports, Moncef Belkhatat, pour voir éclore la première loi visant la réglementation et l'officialisation du professionnalisme. Pour l'ex ministre, la lettre royale a été pour lui une véritable feuille de route. Sa stratégie s'étale jusqu'à 2016 et s'articule autour de cinq axes : la gouvernance, l'infrastructure, le financement, la formation et le partenariat. Selon Belkhatat, la professionnalisation du sport est la clef de voûte de sa stratégie. Sa vision consistait à ce que tout club doit devenir professionnel en créant une société sportive. A ce propos, l'ex-ministre s'exprime en ces termes : « *En partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, mon projet était de dire ceci : chaque club qui crée une société sportive, je l'accompagne avec une subvention de 10 millions de dirhams par ans et ce, pendant 5ans avec exonération d'impôts pour la même période. Avec cet esprit tous les clubs vont avoir des sociétés, auront leurs propres équipements, vont pouvoir investir et vont pouvoir lever de la dette bancaires* »¹⁴⁷. Mais sans vouloir être pessimiste, en voyant l'état des routes, des hôpitaux, des écoles... contribuer à la création par les clubs de sociétés sportives est encore perçu comme un luxe.

Mais Moncef Belkhatat, à l'instar d'ailleurs du gouvernement Abass Al Fassi, a quitté sa fonction avant la fin de son mandat officiel à cause de l'annonce de l'organisation d'élections anticipées. La mouvance des contestations et des revendications, dans un contexte marqué par les « printemps arabes », a précipité l'adoption d'une nouvelle Constitution, un nouveau gouvernement et un nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports.

De toutes les Constitutions du royaume, aucune d'entre elle ne contient le terme sport. Celui-ci se rapporte souvent aux articles 13 et 60. L'article 13 concerne le droit à l'éducation. Cette conception a toujours appréhendée l'existence de l'éducation physique et sportive comme partie intégrante de notre système d'éducation et

¹⁴⁶ Bulletin officiel N°5684, du 11 novembre 2008.

¹⁴⁷ Entretien avec Moncef Belkhatat,

d'enseignement. Pour ce qui concerne l'article 60, celui-ci stipule que le premier ministre, durant son intervention devant les représentants du Parlement, doit exposer la politique économique, sociale, culturelle et étrangère du gouvernement. De là, on peut considérer le sport comme un secteur faisant partie de la dimension social. De plus, le sport relève du comité de l'enseignement, des affaires culturelles et sociales relevant du parlement. D'une certaine manière, le sport a toujours existé dans la Constitution, mais sans qu'elle soit promulgué explicitement comme un droit¹⁴⁸.

En revanche, les articles 26 et 30 de la présente Constitution met fin à cet imbroglio. Le premier énonce le rôle de l'Etat dans la promotion du sport et le développement de ses organisations sur des bases démocratiques et professionnelles. Tandis que le deuxième promulgue l'éducation physique et sportive en tant qu'un droit constitutionnel pour chaque citoyen. Ce qui peut induire à conclure, somme toute, à l'existence d'une volonté de l'Etat à faire de la professionnalisation du sport un levier de développement multidimensionnel. Qu'en est-il alors du rôle joué par les différents intervenants dans la gestion du secteur sportif ?

Avant d'analyser la déclaration gouvernementale d'Abdalilah Benkirane, il s'avère pertinent de projeter la réflexion sur les programmes électoraux des partis politiques avant les élections du 25 novembre 2011. Cette approche nous permettra de concevoir l'orientation et la conception des partis politiques concernant la gestion de la chose sportive. Ensuite, ladite approche fera l'objet d'une analyse comparative entre la vision partisane et la vision gouvernementale. Cet exercice va nous aider afin de mieux appréhender la place de la professionnalisation dans la conception du nouveau paysage politique.

Pour le parti de la justice et du développement (PJD)¹⁴⁹, les mesures visant à développer le sport national sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'une politique sportive nationale avisée ;

¹⁴⁸ Moncef Lyazghi, Droit du Sport, Série « livres du sport », N°1, Imprimerie Anajah Al jadida, Casablanca, Mai 2012, p. 79.

¹⁴⁹ Programme électoral du PJD, législature 25 novembre 2011.

- Réforme du corpus législatif pour le sport Préférer ;
- L'investissement dans les équipements sportifs plutôt que dans les complexes sportifs géants ;
- Prise en compte de l'héritage sportif populaire national ;
- Mise en place de structures d'orientation et d'encadrement de la Jeunesse et du Sport.

Pour le parti Istiqlal (PI)¹⁵⁰, les mesures visant à développer le sport national peuvent se résumer dans les points suivants :

- Œuvrer pour la création de clubs sportifs dans les différentes régions du pays pour l'encadrement de la jeunesse marocaine,
- Promouvoir les clubs nationaux par voie de soutien matériel et logistique,
- Rehausser le nombre des adhérents aux clubs sportifs à un million d'adhérents à l'horizon 2016 ;
- Créer un Musée national du sport afin de préserver le patrimoine sportif marocain et la mémoire sportive ;
- Développer le sport scolaire par la création de championnats scolaires à l'échelle nationale et en faire une locomotive du sport marocain ;
- Edifier de grands centres sportifs et des académies pour renforcer l'élite sportive ;
- Mettre en place des comités d'exploration de sportifs de haut niveau ;
- Encourager la pratique des nouveaux sports olympiques au sein des clubs sportifs (tennis de table...) ;

¹⁵⁰ Programme électoral du PI, législature 25 novembre 2011.

- Soutenir les fédérations et accompagner les clubs dans l'application de la nouvelle loi de professionnalisation des clubs ;
- Achèvement des travaux du grand stade d'Agadir : Capacité d'accueil de 45 000 personnes ;
- Lancement des travaux de construction du grand stade de Casablanca : 82 000 places ;
- Edification d'un stade à Kenitra : 20.000 places ;
- Edification d'un stade à Meknès : 20.000 places ;
- Création de 1000 complexes socio-sportifs de proximité à l'horizon 2016 ;
- Equiper les maisons de jeunes en matière d'infrastructures de base, d'équipement et d'encadrement ;
- Multiplier le nombre de centres socio-sportifs.

Pour le parti du progrès et du socialisme (PPS)¹⁵¹ les mesures visant à développer le sport national sont les suivantes :

- Faire adopter par le parlement une charte du « Sport pour tous » consacrant les nouveaux droits constitutionnels ;
- Développer le sport de masse au niveau des quartiers et des établissements scolaires et universitaires ;
- Revoir en profondeur la gouvernance du secteur sur la base des principes de démocratisation, de régionalisation, de planification, de partenariat avec les associations et clubset porter le budget des sports progressivement à 2 pour cent du PIB;

¹⁵¹ Programme électoral du PPS, législature 25 novembre 2011.

- Avoir une politique claire et ambitieuse en matière de sport d'élite et de compétition (en mettant en place notamment des structures d'excellence et en développant le système de sport-études) et encourager la participation du Maroc aux compétitions sportives régionales et internationales ;
- Lutter contre le dopage et le hooliganisme et toutes les déviations contraires aux valeurs du sport.

Pour le parti de l'union socialiste des forces populaire (USFP), aucune conception ne fut émise dans son programme électoral¹⁵².

Quant à l'alliance G8 à visée électoraliste, composée du parti authenticité et modernité (PAM), parti rassemblement national des indépendant (RNI), parti mouvement populaire (MP), parti union constitutionnelle (UC), parti Annahda, parti socialiste (PS), parti des travailleurs (PT) et parti de gauche verte (PGV)¹⁵³, la mesure phare à même de développer le sport national est la suivante :

- Renforcement du réseau des maisons de jeunesse et des complexes socio-sportifs de proximité : 1.000 clubs répartis sur l'ensemble du territoire national pour un budget global d'un milliard de DH.

En substance, il nous semble que seul le (PI) adhère à une vision claire et concise pour le développement du secteur sportif. Néanmoins sans évoquer le moindre programme d'action visant la réglementation du sport professionnel dont notamment la création et la régulation des sociétés sportives. Pour le PJD, la conception du sport semble emprunter une idéologie populiste. Le parti de la lampe ne voit point d'intérêt dans la construction des complexes sportifs. Cela peut s'expliquer par un désintérêt du parti à organiser d'éventuelles manifestations sportives internationales. Mais ce qui nous semble surprenant c'est l'étroitesse voire l'absence de plans d'actions dans le programme électoral de l'USFP et de l'alliance G8..

¹⁵² Programme électoral de l'USFP, législature 25 novembre 2011.

¹⁵³ Programme électoral de l'alliance G8, législature 25 novembre 2011.

Dans sa déclaration gouvernementale, Abdalilah Benkirane, semble cautionner la stérilité pragmatique que connaît le sport national à en juger notamment par les contenus médiocres et non aboutis des programmes électoraux des partis politiques dans le domaine sportif. De son côté, Mohammed Ouzine, l'actuel ministre (MP) de la Jeunesse et des Sports, estime que le sport national traverse une période de crise et de stagnation qui explique le malaise des intervenants et des supporters. Malgré ces déclarations, le nouveau ministre n'a pas encore présenté de stratégie pour accélérer le développement du sport national. Pour le moment, c'est la politique de l'attentisme et du statu quo qui semblent caractériser le champ sportif national.

Dans l'absence d'une vraie volonté politique le processus de la professionnalisation sera toujours amputé. On a pu appréhender l'absence d'une politique publique assignée au secteur sportif et conséquemment une gestion vouée au tâtonnement à l'improvisation et à la discontinuité des actions entreprises. On a pu considérer trois stratégies différentes de trois ministres différents et dans des contextes divers et variés. Bon gré mal gré, la professionnalisation n'est que l'objet de débats occasionnels, stériles et inopinés. Par ailleurs, le football marocain traverse sa première expérience professionnelle. Doté d'une loi jalonnant les contours juridiques et d'un cahier de charges comportant les obligations financières, institutionnelles et technico-administratives qui foisonnent ainsi son cadre procédural.

Tous les clubs de la première division ont pu satisfaire toutes les exigences de la FRMF et s'octroyer la licence professionnelle. Cela dit, le déroulement palpitant de la compétition marquée par les crises financières des clubs avaient fait l'objet d'une grande polémique. En s'exprimant sur les ondes de Radio Mars¹⁵⁴, le président de l'Itihad Zemouri de Lekhmissate (IZK), Mohamed El Gartili, a révélé que son club ne possédait pas les 9 millions de dirhams exigés. Il obtient toutefois quatre garantie de financement, de la part de :

- Président du conseil régional, 2 000 000 de dirhams,

¹⁵⁴ Radios Mars, Emission Al Marikh Arriadi, du 5 Avril 2012.

- Président du conseil communal, 2 000 000 de dirhams,
- Commune d'Oualmes, 1 250 000 de dirhams,
- Commune d'Ait Ali Oulahassan, 1 250 000 de dirhams,
- Autres non dévoilé, 2 500 000 de dirhams.

Pour El Gartili, le cahier de charges a été contourné par un grand nombre de club. Il faut rappeler que les problèmes financiers résident dans l'absence de garanties de subventions pour les clubs¹⁵⁵. Ceci dit, il existe des clubs qui entament le championnat avec une caisse vide dépouillant la gestion de ces clubs de toute transparence, de toute planification et bien évidemment de toute bonne gouvernance. Devant toutes ces péripéties, comment nos clubs pourraient-ils créer des sociétés anonymes ?

Pour Mohamed Kaach, économiste de sport, on ne peut parler de professionnalisation sans l'engagement des clubs à créer des sociétés sportives. Alors qu'aux antipodes de cette volonté, la loi 30-09¹⁵⁶ exige le statut d'une société anonyme après la satisfaction d'un nombre de conditions juridiques. Un statut qui est loin d'être conforme à la réalité des clubs marocains. A cet égard, Kaach préconise le passage du club à une société d'économie mixte en partenariat avec le privé et les collectivités locales. Pour assurer la transition de ces clubs en de véritables sociétés sportives et, par conséquent, réussir la professionnalisation de son sport, les collectivités locales, par exemple, subventionnent de 15% à 25% le budget des clubs professionnels jusqu'à 1999¹⁵⁷. Certes, l'option de la société anonyme est la plus conforme à la transparence et à la bonne gouvernance. Mais il serait vain de promulguer des lois qui ne seront point applicables avant qu'elles soient appliquées.

En parallèle, le président de (IZK) affirme qu'il ne faut point parler de professionnalisme dans le mandat d'un président nominé. Il nous raconte en ces termes : « *j'ai déposé mon dossier de candidature pour le poste de président de la FRMF, une semaine après*

¹⁵⁵ Entretien avec Hassan Moumen, réalisé le 09/04/2012 à Rabat.

¹⁵⁶ Loi 30-09 relative à l'éducation physique et des sports, Bulletin Officiel N°5885, du 25 octobre 2010.

¹⁵⁷ Mohamed Kaach, Interview Arisala Arriadia, N°30, du 24 Avril au 1 Mai, 2006.

*les gens de la fédération m'appellent pour me demander de retirer mon dossier parce que le nouveau président vient de haut »*¹⁵⁸. Un fait qui illustre l'absence presque totale de toute forme de démocratie au sein de la FRMF. Dans le même sens, la commission disciplinaire chargée de régler les litiges entre les clubs en compétition comprend parmi ses membres un président de club¹⁵⁹. Pour Abderrahime Gharib¹⁶⁰, ce cas révèle l'absence d'une bonne gouvernance dans la gestion de la FRMF.

En tenant compte de toutes ces controverses, la professionnalisation du sport et du football en particulier demeure encore un terrain fertile pour l'investigation et la régulation. Indubitablement, il importe de remettre en question le corpus législatif, essentiellement la sous-section.2, de la loi 30-09 relative à l'organisation des sociétés sportives. Il conviendrait ainsi de proposer une forme plus adéquate, plus souple et plus encourageante, afin de permettre aux clubs d'aborder l'entrepreneuriat en toute sécurité. A la fin de ce chapitre, il nous importe de reconduire la réflexion vers d'autres problématiques plus circonscrites, notamment la relation entre le leadership sportif local dans la perspective du nouveau projet de la régionalisation. De même, on devrait s'intéresser à l'impact de la recherche scientifique dans le développement du sport professionnel.

¹⁵⁸ Entretien avec Mohamed El Gartili, réalisé le 13/03/2012 à Rabat.

¹⁵⁹ Cas d'Ahmed Ghaibi, Président de l'olympique sportif de Safi.

¹⁶⁰ Entretien avec Abderrahime Gharib, réalisé le 04/05/2012 à Rabat.

A travers l'Histoire de l'humanité, la pratique sportive a toujours suscité un intérêt sublime et inconditionnel pour toute civilisation, toute ethnie, toute communauté et sous n'importe quel ordre mondial. Aujourd'hui le sport ne manqua pas de son charme

Il convient pour appréhender tout élément, tout phénomène, de rappeler l'Histoire du passé et à grand traits l'Histoire de son passé. C'est à partir de cette conception, que notre approche se fonde pour appréhender le sens et l'essence du sport professionnel. A travers son évolution, le sport professionnel fut l'objet d'une myriade de doxas controversées politiquement, idéologiquement, culturellement, socialement et économiquement. Mais au plus fort des résistances et des réticences, le sport professionnel s'imposa comme un phénomène social multidimensionnel.

Concrètement, il nous paraît que la dimension économique étale l'impact transcendant de la marchandisation du sport professionnel. La dimension juridique, celle de la régulation des différentes relations qui peuvent s'établir entre les différents acteurs du sport professionnel. La dimension institutionnelle définit les statuts des différents acteurs. La dimension organisationnelle s'attarde sur l'approche structuro-fonctionnelle des organisations sportives. La dimension socioculturelle appréhende le sport

professionnel comme un système de valeurs. La dimension sportive met la performance sportive comme variable prépondérante dans la distinction du sportif professionnel. En fonction desdites dimensions, on peut conclure que le sport professionnel serait régi juridiquement, producteur économiquement, officialisé institutionnellement, usé politiquement et idéologiquement et attirant sportivement ou la rationalisation, la démocratie et la bonne gouvernance seraient ses mots clés. Qu'en est-il pour le Maroc ?

Dans ce sens, l'étude s'articula autour de deux éléments bien distincts. D'un côté on peut appréhender les mesures de l'institution royale, du gouvernement et des partis politiques assignées au secteur sportif. De l'autre côté, l'analyse se focalisa sur les résistances qui obstruent le cheminement du processus de la professionnalisation.